



N°0064 | du 30 mai au 12 juin 2012

ELECTIONS D'OCTOBRE 2012:

A QUI PROFITERAIT UN REPORT ?



P. 4

INTERNATIONAL

«Sua Santita»

**Le livre qui
fait trembler
le Vatican**

P.4

ECO / SOCIAL

**Une Nouvelle
grille salariale
en Zone Franche**

P.7

INVITE SPECIAL



**Pr Kako
NUBUKPO**

**Economiste
et Ecrivain**

PP.8,9

CULTURE



Toofan :

P.13

**« Il ne faut pas que le
Cool Catché meure ! »**

Moovsurprises
Les offres de la semaine
du 26 mai au 1^{er} juin 2012



✓ **1mn offerte
à chaque appel***

*(Les 2 premières minutes facturées pour le prix de la première, et valable vers moov de 6h à 17h du 26 au 28 Mai).

Lampe torche
Double sim
FM Radio
12.000F
+1 kit offert



Le kit à
500F avec
600F de crédit

Photo non contractuelle

Service Client : 117 (appel gratuit) ou 99967772 (payant)

Groupe
etisalat

Editorial

Infos N°0064 | du 30 mai au 12 juin 2012

✎ Kokouvi Ekpe AGBOH AHOULETE

IRA OU IRA PAS ?

L'adoption par l'Assemblée nationale le 25 mai dernier du nouveau code électoral ouvre désormais la voie à l'organisation des prochaines échéances législatives. Même si aucune date n'a encore été officiellement avancée, il semble acquis qu'on s'achemine vers un scrutin dans les délais constitutionnels ; à moins que, hypothèse néanmoins peu probable mais pas exclue, la classe politique ne décide de son report pour plusieurs mois.

Ce code, fondamental parce qu'organisant le cadre juridique, est une des étapes dans la préparation des élections. A ce titre, il eût été important qu'à défaut d'un consensus dont tout le monde a compris et constaté l'impossibilité pour diverses raisons, qu'il réunît une large adhésion. C'est-à-dire qui aille au-delà du couple UFC-GMP (Groupe de la Majorité Présidentielle). Certes, ce couple au sein de l'Assemblée nationale a la légitimité et l'onction du suffrage universel pour procéder aux réformes. Mais politiquement, il doit tenir compte du climat particulier qui règne dans le pays, surtout à l'approche des élections ; mais également de l'APG (Accord Politique Global) qui ne doit pas, contrairement aux thèses dominantes, se substituer aux textes en vigueur ni s'imposer aux mandataires de suffrages populaires, mais les inspirer. Cela voudra dire qu'outre les recommandations de l'Union Européenne, les résolutions adoptées dans le cadre du CPDC (Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation) doivent être prises en compte. Car si des formations politiques importantes ont préféré, à tort ou à raison, rester à la marge des discussions sauf à satisfaire certains de leurs préalables ou à faire droit à une série d'exigences, d'autres se sont impliquées en jouant pleinement leur rôle d'acteur politique à travers des propositions, même si leur audience paraît moins établie. Pour la survie même des cadres de discussion actuels et futurs dont notre pays ne peut, de toute façon pas faire l'économie, comme pour l'affirmation de la sincérité du gouvernement à dialoguer, le travail abattu au sein du CPDC ne saurait passer par pertes et profits. Cela accrédiaterait l'idée que les participants n'ont été que des faire-valoir et découragerait les formations politiques disponibles pour faire avancer les choses. Sous cette réserve, il est important de souligner que le surplace et les sempiternels débats sur le pourquoi et le comment ne profitent pas à notre pays, qui a besoin d'apaisement pour rattraper les retards accumulés pendant les deux décennies de tension politique. Pour y parvenir, le pouvoir devra éviter tout ce qui peut être interprété comme de l'arrogance, voire du mépris envers une partie de la classe politique ; en clair s'exonérer de tout passage au forceps, parce que sûr de son bon droit et au nom d'une majorité juridique et politique. Quant à une partie de la classe politique, elle doit être cohérente et s'assumer. Elle ne peut continuer à être en dehors des cadres où se discutent les réformes tout en se préparant à aller aux élections.

Le principe de participer au prochain scrutin est acquis dans la quasi-totalité des Etats-majors politiques et les anti-participationnistes ont depuis longtemps été mis en minorité. Les discours enflammés soutenant que les élections seront empêchées sont à usage de l'opinion et ne correspondent à aucune stratégie ; encore moins à une quelconque réalité. Il est donc électoralement suicidaire d'avoir une posture de boycott pendant tout le processus et de finir par participer au scrutin.

Ce ne sera pas une première ; mais elle sera de trop.

LE CAR A MARCHÉ À TABLIGBO

✎ Franck NONNKPO

Les militants et sympathisants du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), ont répondu massivement le 18 mai dernier, à l'appel à manifester à Tabligbo, lancé par les ténors du parti pour, disent-ils, protester contre l'injustice faite aux préfectures de Yoto et d'Amou qui, selon le projet de découpage électoral, ont perdu chacune un député.

Ils étaient plusieurs dizaines à descendre dans la rue, arborant des t-shirts aux couleurs et à l'effigie du parti. Partis du centre ville, à la hauteur de l'Ecole primaire publique « d'en bas », les manifestants conduits par Me Dodji APEVON, Président national du CAR,



Me Dodji APEVON s'adressant aux manifestants

ont chuté aux bureaux de la Préfecture où ils ont été reçus par le Préfet de Yoto, M. Toudéka Gado, entouré pour la circonstance, du Président des chefs traditionnels de Yoto, Togbui Akpodo, et d'un responsable municipal. Sur les banderoles et pancartes brandies par les manifes-

tants, on pouvait lire : « non à l'injustice faite aux préfectures d'Amou et de Yoto par la suppression d'un de leur siège de député » ; « non au traitement injuste de Tchamba et de Lomé Golfe dans le nouveau découpage » ; « halte au pillage des richesses de nos préfectures par des

délégations spéciales nommées par décret à la place des conseillers à élire par les populations » ; « Yoto n'acceptera jamais deux députés »...

Dans la déclaration sanctionnant la marche, le CAR dénonce le pillage des ressources des préfectures, le retrait d'un siège de député aux préfectures de Yoto et d'Amou, avant de formuler ses revendications en ces termes : « **qu'il soit mis fin aux délégations spéciales sur toute l'étendue du territoire national ; que les élections préfectorales et communales soient couplées avec les prochaines élections législatives ; que l'injustice dont sont victimes les préfectures d'Amou et de Yoto soit réparée par le rétablissement de leur troisième siège de député** ».

« SAUVONS LE TOGO » POUR UN CODE ÉLECTORAL CONSENSUEL



Les manifestants lors de la marche

Le jeudi 24 mai dernier, ils sont des centaines de personnes à descendre dans les rues à l'appel du Collectif « Sauvons le Togo » pour, affirment-ils, protester contre le code électoral unilatéral introduit à l'Assemblée nationale par le gouvernement et le refus, toujours par ce dernier, de mettre en œuvre les recommandations de la Commission nationale des droits de l'homme (Cndh) contenues dans son rapport contre la torture exercée sur les prisonniers dans l'affaire de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Partie de la place Colombe de la Paix, la marche a eu pour point de chute le Palais des Congrès de Lomé, siège du parlement. Plusieurs responsables des mouvements qui constituent le Collectif ont eu à intervenir sur l'objectif de cette marche de protestation. « Il faut que le gouvernement sache que nous ne sommes pas d'accord sur la façon cavalière dont il prépare les législatives et les locales qui arrivent. Aussi, dénonçons-nous son silence quant à la mise en œuvre des recommandations du rapport de la CNDH », a indiqué Jil-Benoît Afangbédj, Porte-parole du Collectif. Il faut souligner que cette marche a été sous haute protection policière. Aucun incident n'a été déploré tout le long du cortège, sauf quelques écarts de comportement de certains manifestants envers les éléments des forces de l'ordre qui ont su garder leur sang froid.

✎ Ozias ALLELUIA

L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ DE NOUVEAU EN ÉBULLITION



Kodjo AWOU DJI, Pdt MEET (à droite)

L'accalmie n'aura duré que quelques mois. Le campus universitaire de Lomé, naguère théâtre d'affrontements entre les forces de l'ordre et les étudiants réclamant de meilleures conditions, est de nouveau en ébullition. Un mot d'ordre de grève lancé à l'issue d'une assemblée générale par le très bouillant Mouvement pour l'Epanouissement de l'Etudiant Togolais (MEET), a été largement suivi vendredi dernier. A l'origine de ce débrayage, le mécontentement des étudiants qui s'impacientent par rapport à l'application de l'accord trouvé avec le gouvernement sur l'amélioration de leurs conditions.

Sous la conduite de Kodjo Awoudji, le tout nouveau Président du MEET, les étudiants, ont marché à travers le campus pour ensuite se replier derrière l'amphi 600, d'où ils étaient partis. Devant ses camarades chauffés à blanc, le Président du MEET, a fait le bilan de l'accord intervenu entre les étudiants et le gouvernement. Selon lui, l'accord piétine notamment sur le point de l'équivalence du diplôme de licence. Awoudji a également déploré le retard dans le versement de la deuxième tranche d'allocation et des bourses.

Le MEET se dit satisfait de la réussite de ce mouvement de grève et prévient que d'autres d'actions d'envergure seront entreprises si les autorités restent sourdes aux appels des étudiants.

✎ Franck NONNKPO



ECOUTER - INNOVER - ASSURER

ASSURANCE AUTOMOBILE

Avec Colina Togo,
choisissez des solutions
adaptées à vos besoins et
roulez en toute sérénité.



BENIN BURKINA FASO CAMEROUN COTE D'IVOIRE
GABON GHANA MADAGASCAR MALI SENEGAL TOGO

➤ www.groupecolina.com

Je pense, donc
je m'assure à Colina



A qui profiterait le report des élections législatives ?

✎ Ayi d'ALMEIDA

Au fur et à mesure des polémiques sur le cadre et le contenu des réformes à réaliser en vue des prochaines joutes électorales, l'idée d'un éventuel report du scrutin fait son chemin au sein de l'opinion, alimentée par une partie de la classe politique qui promet à ses militants d'empêcher les élections si elles devraient être organisées sans que ses exigences n'aient été prises en compte. Mais aussi rendue crédible par les déclarations du ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation, Pascal BODJONA lors de l'émission « Le Grand débat » sur LCF au cours de laquelle, il n'a pas totalement fermé la porte à une telle éventualité. Le vote le 25 mai dernier par le Parlement du code électoral ne concourt pas à cette hypothèse. Cependant, si report il devait y avoir, qui en profiterait ?

S'il y a un argument à battre en brèche qui fonderait le respect du délai constitutionnel et justifierait que les élections aient lieu impérativement en octobre, c'est celui du vide constitutionnel. Il est vrai qu'au terme des dispositions de l'article 52 de la Constitution, « les élections ont lieu dans les trente (30) jours précédents l'expiration du mandat des députés ». Ceux-ci ayant siégé de plein droit en novembre suite à la proclamation officielle des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle le 09 novembre 2007, les nouvelles élections devront avoir lieu en octobre pour respecter la lettre de l'article 52. Pour autant, on ne pourra pas parler de vide constitutionnel si ce délai n'est pas tenu puisque le même article règle la question in fine, en précisant que « les membres de l'Assemblée Nationale et du sénat sortants, par fin de mandat ou de dissolution, restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs. » Au surplus, un report décidé de façon consensuelle par les acteurs serait un acte politique

qui s'imposerait dans la définition de la date du scrutin. « Le pouvoir serait mal inspiré de verser dans un fétichisme de date » menace ce responsable d'OBUTS (Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire) qui appelle à un report et à une fixation consensuelle d'une date.

Dans le cas de figure d'un ajournement sine die conclu d'un commun accord ou imposé par des pressions, de la rue par exemple, l'opposition dans toute sa diversité en serait le bénéficiaire. Le Collectif « Sauvons le Togo! » (CST), l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), le CAR (Comité d'Action pour le Renouveau), voire la CDPA (Convention Démocratique des Peuples Africains) pour ne citer qu'eux, pourront toujours pavoiser en déclarant avoir fait reculer le pouvoir sur ce point. En cette période où au CST comme à l'ANC, on court désespérément derrière des résultats concrets, qu'on peine à mobiliser massivement pour avoir banalisé l'arme de la marche, avec une liste à la Prévert de revendications confuses

et politiquement illisibles, l'occasion sera belle de capitaliser sur cette reculade, de l'instrumentaliser en relevant que la démarche adoptée commence à payer. Un argument mobilisateur. Mais le report n'aura pas que cet unique avantage pour l'opposition. Il lui permettra surtout de mieux se pourvoir et s'organiser pour les élections. Car ce serait de la palissade que d'affirmer qu'elle est aujourd'hui dans une impréparation totale et pas encore en ordre pour mener une rude bataille électorale d'ici cinq mois. Et c'est peut être là plutôt qu'ailleurs qu'il faille chercher les attermoissements dont elle fait preuve et les rétropédalages dont elle est coutumière à l'approche des élections, avant de finir toujours par y participer. On ne saurait cependant lui en tenir rigueur lorsqu'elle participe d'une stratégie de gain de temps, qui en vaut une autre. Simplement, celle-ci devra être au service d'un objectif : celui de gagner le scrutin et de s'en donner réellement les moyens. Les postures nonnistes qui concourraient à asseoir la popularité n'ont de sens que si elles se transforment en victoire électorale effective.

BONNE NOUVELLE POUR UNIR. In petto, le report des élections serait une bonne chose également pour UNIR (Union pour la République), le nouveau parti de Faure GNASSINGBE. Dernier né des formations politiques, il a besoin d'un minimum de temps pour s'implanter dans

toutes les zones du pays et convaincre ses futurs électeurs. Même s'il va certainement utiliser les réseaux de l'ex RPT, la tâche sera ardue vu le délai imparti et en tenant compte du scepticisme qui entoure la création d'UNIR et venant d'anciens militants du RPT. Il permettra également à ce parti de régler la question des candidatures à ces élections, qui voit s'opposer les anciens dignitaires et la nouvelle garde. Le Chef de l'Etat lui-même serait pour un véritable renouvellement pour envoyer au Parlement de nouvelles têtes et de nouvelles énergies, en imposant des critères à minima, comme être titulaire d'au moins un baccalauréat. A ce jour, le débat n'est pas tranché et c'est une véritable bataille « sanglante » qui s'annonce et « les candidats devront aller chercher leur place sur les listes avec leurs dents » souligne un proche de Faure GNASSINGBE. Autant de complications qui font que le camp présidentiel ne verrait pas forcément d'un mauvais œil l'éventualité d'un report. Evidemment sans le proclamer, mais au contraire tout en soutenant l'exact contraire.

Autre argument qui militerait en faveur du report, c'est l'image de rassembleur et d'un Président disponible et ouvert au dialogue que vend le Chef de l'Etat. Il peut ainsi, dans cette logique, faire droit à la demande de report afin de confirmer cette image, sur laquelle il saura capitaliser aussi bien au Togo qu'à l'international.

A L'ECOLE DE MACHIAVEL :

Si les deux camps ne sont pas tout à fait prêts, l'opposition l'est encore moins. Car UNIR peut toujours se reposer sur les bases arrières de l'ancien RPT, « une véritable machine broyeuse électorale » comme le décrit Me APEVON, le Président du CAR. Aussi, l'hypothèse que le pouvoir organise dans les délais le scrutin pour surprendre l'opposition et profiter de son impréparation n'est pas à exclure. « En politique, exploiter la faiblesse de son adversaire n'est pas condamnable. Ne pas le faire peut même constituer une faute » affirme ce jeune ancien ministre, comme pour confirmer cette éventualité. Pour lui, la fin justifie les moyens et si l'opposition n'est pas organisée, elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même.

En outre, fait-il relever, donner l'impression que le gouvernement recule à chaque fois que l'opposition proteste ou lorsque quelques milliers de Togolais défilent dans la rue, ne serait pas l'expression ni de solidité ni de stabilité.

« Même dans les démocraties les plus abouties, il ne faut jamais accrédi-ter l'idée que c'est la rue qui gouverne et que quelques pancartes doivent nécessairement faire changer le cours des choses. Ce serait la porte ouverte au chienlit. » fait-il remarquer. De fait, tout en soutenant le dialogue ouvert et permanent, il estime qu'il ne doit pas justifier l'indécision.

INTERNATIONAL: «Sua Santita» :

✎ Ibrahim SEYDOU

Le livre qui fait trembler le Vatican

Haut lieu de la culture du secret, le très feutré Etat du Vatican connaît depuis quelques jours une véritable tempête médiatique avec la publication d'un livre révélant les « dossiers secrets de Benoît XVI » qui a entraîné déjà non moins que l'arrestation du majordome du pape, suspecté d'être à l'origine des fuites.

C'est le journaliste italien Gianluigi Nuzzi, spécialisé dans les enquêtes retentissantes sur le Saint-Siège qui a révélé au grand jour le 19 mai dernier, les documents explosifs qui embarrassent la Cité de Saint-Pierre. Dans « Sua Santita. Le Carte segrete di Benedetto XVI », (Sa Sainteté, les dossiers secrets de Benoît XVI, ndlr), notre confrère publie une partie de la correspondance privée adressée au Pape, à son « premier ministre », le cardinal Tardiscio Bertone, ou à son secrétaire particulier, Georg Ganswein. Elle révèle l'atmosphère délétère qui règne au sein du

Vatican, où le sport favori serait le règlement de comptes, la surveillance de l'Etat italien et la prévention d'éventuelles réformes de société jugées néfastes comme l'euthanasie, la procréation médicalement assistée etc... On y découvre d'autres sujets comme les scandales sexuels chez les Légionnaires du Christ, impliquant le fondateur de l'ordre, Marcial Maciel (mort en 2008) ou encore les négociations avec les intégristes schismatiques, que Benoît XVI rêverait de réintégrer dans l'Eglise catholique.

Première victime :

Dès la sortie du livre, avec une rare



Pape Benoît XVI

fermeté, le Saint-Siège a dénoncé un « acte criminel », une « violation de la vie privée » et a menacé de faire « appel à la coopération internationale » afin que son auteur et le ou les responsables des fuites répondent de leurs actes « devant la justice ». Le 25 mai, celui qui est suspecté

d'être à l'origine des « Vatileaks » (par référence à Wikileaks) a été arrêté et mis à la disposition de la magistrature, selon le communiqué du porte-parole du Vatican. Il s'agit du majordome des appartements du pape, Paolo Gabriele, confondu après une perquisition dans sa chambre et qui a révélé la présence de documents confidentiels. « Paoletto » comme il était surnommé est un laïc de 46 ans, faisant partie de l'entourage immédiat du pape depuis 2006. Il le côtoie toute la journée étant

affecté avec une poignée d'autres à ses appartements privés. C'est lui qui, dans la papamobile, prend place devant le pape, aux côtés du chauffeur.

Ce Romain, à l'élégance recherchée, vit avec sa femme et ses deux enfants dans un immeuble du territoire du Vatican. Le pape s'est dit « attristé » et « choqué » par l'arrestation de ce proche.

Gianluigi Nuzzi qui ne confirme pas ses sources, explique les fuites dont il est le bénéficiaire par la volonté de certains prélats dans l'entourage du pape, qui « veulent chasser les marchands du temple. » Déjà auteur du livre à succès Vaticano SpA, traduit en douze langues, le journaliste italien met l'Eglise en difficultés à chacune de ses enquêtes.

Vente de carburant frelaté :

• Ozias Alléluia

Une activité en plein essor malgré son interdiction

On les rencontre aujourd'hui dans tous les coins de rues, que ce soit à Lomé ou dans les villes de l'intérieur du pays. Les vendeurs du carburant frelaté, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, vivent apparemment bien de leur activité.

Deux ou trois bouteilles de contenance un (01) litre chacune posées sur une petite table au bord du goudron ou du pavé, un bidon jaune contenant de l'essence servant de réserve, un entonnoir, voilà le décor de ce qui peut être l'étal d'un vendeur de carburant frelaté communément appelé « boudé ».

Une activité qui a le vent en poupe au Togo du fait de la hausse continue du prix des carburants raffinés servis dans les stations services. Ces vendeurs se frottent de plus en plus les mains car l'affaire est rentable. Plus de 25 000 FCFA de marge de bénéfice pour une grande bonbonne de cent (100) litres vendue par jour.

La raison de ce succès, les prix relativement moins chers. Le prix du litre est souvent mentionné sur les quatre côtés de la table comme pour décourager des clients qui voudraient entamer des négociations en vu de sa diminution.

C'est pour éviter une perte de temps dans des discussions qui n'apporteraient rien, selon Charles, vendeur de ce carburant rencontré à Kpéhénou. « Bien que le prix soit mentionné, il y a encore des clients qui demandent des remises ou réductions. Ils feignent d'ignorer ce qui est écrit contre la table », a-t-il indiqué tout en confiant que : « parfois, nous arrivons à leur accorder cette faveur. Et c'est selon la fréquence du client. En tout cas, moi je n'accorde pas cette faveur à ceux qui ne sont pas réguliers chez moi ».

Actuellement, l'essence frelatée est à 555 FCFA le litre contre 600

FCFA dans les stations services. Son acheminement, surtout vers Lomé est un travail de longue haleine pour ces vendeurs qui sont obligés de contourner la vigilance des forces de l'ordre.

Une importation clandestine du Bénin vers le Togo

Il n'est un secret pour personne que la vente du carburant frelaté est interdite au Togo. En Septembre, l'on s'en souvient, le gouvernement avait lancé une opération de dernière rigueur dénommée « opération entonnoir » par laquelle les agents de sécurité ont pouvoir à procéder aux saisies et à la répression de ceux qui continueraient encore à exposer aux abords des rues des bidons de carburants pour leur commercialisation. Cependant le phénomène a la peau dure malgré les injonctions du gouvernement. A Aného, des tonnes de bidons de « boudé » transitent toujours par des circuits obscurs.

Les jeunes du milieu font du transport du carburant frelaté du Bénin voisin (puisque c'est là où les vendeurs vont se ravitailler) vers Lomé, une activité quotidienne ceci au risque de se faire arrêter.

Les éléments des forces de la Police et de la Gendarmerie sont postés sur des points stratégiques pour arrêter les contrevenants. Mais « nous avons aussi nos stratégies qui nous permettent de passer avec nos marchandises. Mais je me réserve de vous les dévoiler ici », a révélé un chauffeur rencontré sur la Nationale N°2. « Nous sommes conscients de l'interdiction de la vente du carbu-

rant frelaté par le gouvernement. Mais il va falloir comprendre aussi qu'en ces périodes difficiles, c'est l'activité par laquelle nous arrivons à sortir de l'engrenage du phénomène de la vie chère. Aujourd'hui, à travers cette activité, nous arrivons à subvenir au besoin de nos familles », renchérit Têko, vendeur de carburant à Hlèssi à l'entrée de la ville d'Aného.

Dans cette ville frontalière au Bénin, ce sont presque tous les jeunes qui s'adonnent à cette activité. Quelques centaines de mètres seulement séparent un vendeur d'un autre. Mais chacun y trouve son compte avant la fin de la journée. Pour Clément qui mène cette activité à Hilacondji, c'est la proximité d'un vendeur à un autre qui fait la particularité de leur domaine. Parce que, dit-il, « cela nous permet de vivre comme en famille. Nous arrivons à aider un camarade qui n'a pas suffisamment d'argent pour aller se ravitailler. Notre solidarité se fait

sentir surtout lorsqu'un de nos frères s'est vu saisir la marchandise par la Police ou la Gendarmerie. Ensemble, on cotise pour lui préparer un autre chiffre d'affaires pour redémarrer l'activité. Et je peux dire que c'est ce qui fait notre force ici ». Il faut dire que dans cette ville et les villages avoisinants, les vendeurs n'ont pas trop de difficultés à acheminer les marchandises, comme ceux qui doivent les faire parvenir à Lomé. C'est pourquoi le prix du litre d'essence frelatée est moins cher par rapport à celui de Lomé. Il est de 475FCFA à Aného contre 555FCFA à Lomé. Le coût du transport est également déterminant dans la fixation du prix du litre de ce carburant. Cela dépend de la variation du prix du carburant lui-même depuis le lieu du ravitaillement, du coût du transport et des tracasseries routières. « Il faut reconnaître que nous nous sommes obligés de négocier, et c'est en terme d'argent. Ce qui fait qu'en arrivant à Lomé, on est obligé d'ajuster le prix du litre de telle sorte qu'on ne puisse pas perdre », a expliqué Djovi de Bè-Château.

Aujourd'hui, à Lomé ou partout ailleurs, il n'y a pas que les hommes qui exercent cette activité. Les femmes également en ont fait leur commerce. « Au début, c'était mon mari qui vendait ici. Mais depuis qu'il a voyagé, j'ai pris la relève. Je peux dire que je ne me plains pas avec mes trois enfants que

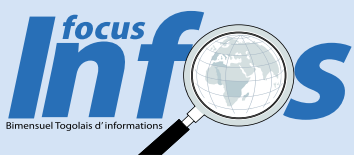
je nourris bien et qui vont à l'école », a confié Atsouponi qui vend du carburant frelaté à Akoumapé dans la préfecture de Vo. « C'est comme tout autre activité de commerce. Et nous sommes toujours bien placées pour l'exercer et faire des économies pour l'entretien de la famille », renchérit Claire à Hédzranawoé.

Les clients de ces vendeurs de carburants frelatés restent surtout les conducteurs de taxi et de taxi-moto. Ces derniers préfèrent remplir leur réservoir de ce type d'essence, car, disent-ils, les pompistes ne font qu'envoyer de l'air dans leurs voitures et autres motos. Cette préférence des usagers de la route n'est pas sans conséquence sur les chiffres d'affaires des stations services dont la plupart souffrent de l'essor de la vente du carburant frelaté. « Avant, on pouvait réaliser un chiffre de plus d'un million par jour. Mais aujourd'hui, à peine on atteint un million. C'est ce qui explique peut-être la fermeture de certaines stations d'essence », a souligné un gérant d'une station service à Lomé.

Tout compte fait, la vente du carburant frelaté, malgré l'interdiction du gouvernement, prend de plus en plus d'ampleur dans notre pays. C'est une activité en pleine expansion. Elle semble être aujourd'hui le moyen par lequel la jeunesse en lutte contre le chômage, arrive sortir la tête de l'eau. Visiblement, elle nourrit son homme, vu l'engouement qui est remarqué autour d'elle actuellement à travers tout le pays.



Un étalage de carburant frelaté



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé

Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef

Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Responsable

Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

Eric TCHALIM

• Collaboration

• Ozias ALLELUIA

• Martial B

• Euphrasie YEME

• Distribution

• Momanvi Delali AGBOH

• Maison du journalisme

• Gasier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 2227 0777 / 2235 7766

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

Visioconférence à l'Ambassade des Etats Unis au Togo :

✎ Lola AKOMATSRI

La liberté de presse aux Etats-Unis vue par les journalistes togolais

Une trentaine de journalistes, directeurs de média, présentateurs, reporters, analystes et représentants d'organisations ont été conviés à une visioconférence à l'Ambassade des Etats-Unis au Togo, le 21 Mai dernier dans le cadre de la célébration du 20ème anniversaire de la journée internationale de la liberté de la presse. C'est en direct qu'ils ont été entretenus par Georges Kazolias, journaliste professeur à l'Université Américaine de Paris en France sur une vision comparée de la liberté des médias en Afrique et aux Etats-Unis.



L'assistance lors de la visioconférence

Pour l'ambassade des Etats-Unis au Togo, il s'agit encore une fois de rendre hommage aux journalistes dans l'exercice de leur fonction. Une troisième rencontre du genre qui intervient dans un climat tendu caractérisé par les agressions de journalistes au Togo.

Après avoir énuméré les textes et lois fondamentaux qui régissent la presse aux Etats-Unis, George Kazolias, dans sa présentation, relève que les

journalistes qu'ils soient américains ou africains sont de plus en plus menacés et censurés dans l'exercice de leur profession. Un constat renchéri par les rapports 2012 de Reporters sans frontières (RSF) et le Comité pour la protection des journalistes (CPJ). Toutefois, dans une étude de la notion de liberté de presse dans les deux milieux, le présentateur a relevé que les pressions et défis sont beaucoup plus interpellant pour les jour-

nalistes africains.

Pour George Kazolias, « un Etat de droit est impossible sans l'accès à l'information ». Et « les conditions sine qua non pour un accès effectif à

l'information dans les Etats Africains sont le développement socioéconomique, la mise en œuvre d'institutions de gestion et de régulation indépendantes puis une politique

nationale en faveur de l'éducation et de l'alphabétisation » a-t-il ajouté. Et pour le respect de ces conditions, le journaliste a un rôle prépondérant à jouer. « Les populations sont à la recherche d'une justice sociale et veulent des comptes et c'est là que le journaliste intervient pour dénoncer les abus, éclairer les opinions et promouvoir l'éducation » a conclu Georges Kazolias.

Rappelons que George Kazolias est journaliste à Radio France Outremer/Agence internationale d'images TV (RFO/AITV), rédacteur, réalisateur, correspondant et professeur de journalisme à l'Université américaine de Paris où il enseigne un cours d'introduction à la presse écrite, l'éthique et le journalisme de radiotélévision.

Fin de mission de l'équipe du projet « Atlas de la Torture » au Togo :

✎ L. A

Les conditions de détention et l'impunité sont à corriger

L'ancien Rapporteur Spécial de la Torture des Nations Unies, Manfred Nowak a rendu public ce jeudi 24 mai 2012, les conclusions de sa consultation de deux semaines à Lomé dans le cadre du projet « Atlas de la Torture » de l'institut Boltzmann des Droits Humains avec le soutien financier de l'Union Européenne. Un débriefing public au cours de laquelle, Manfred Nowak a eu à présenter une feuille de route sur la prévention de la torture et l'amélioration des conditions de détention en milieux carcérales.

Il ressort des conclusions de la mission de Manfred Nowak que malgré les progrès effectués par le Togo depuis 2007, période de sa dernière visite au Togo en qualité de Rapporteur Spécial de la Torture des Nations Unies, notamment la ratification du Protocole Facultatif à la Convention contre la Torture (OPCAT) et l'abolition de la peine de mort, les chantiers en matière de respect des droits

humains restent immenses. Il a essentiellement pointé du doigt la crise du système pénitentiaire, le manque de garanties pour la prévention de la torture doublée d'une impunité patente au Togo.

Durant sa mission au Togo, l'équipe de mission du projet « Atlas de la Torture » présidée par Manfred Nowak a eu à noter une surpopulation dans les prisons et des conditions de déten-

tion qu'elle qualifie d'« inhumaines ». Un engorgement couplé à un manque de nourriture, de médicaments, et des conditions hygiéniques déplorables. « 18 Détenus de cette prison sont décédés depuis le 1er janvier 2012, une preuve supplémentaire que de telles conditions de détention sont une bombe à retardement qui peut mener à une crise humanitaire » a souligné la mission dans son rapport.

Pour Manfred Nowak, cette situation trouve sa cause fondamentale dans le fait qu'environ 80% des détenus dans les prisons togolaises sont encore en attente de jugement. « Cela indique que le système de justice pénale est dysfonctionnel ».

En guise de recommandation,

l'équipe de mission du projet « Atlas de la Torture » pense qu'il est nécessaire de mettre en œuvre ces réformes combinées afin d'atteindre une réduction graduelle du pourcentage de détenus en détention préventive pour que ce pourcentage soit réduit à 50% d'ici juillet 2012. Elle invite également le gouvernement togolais et les autorités pénitentiaires à mettre en œuvre des mesures d'urgence afin de régler la crise humanitaire actuelle, telle que les visites médicales, l'accès à des soins médicaux pour les prisonniers malades, la mise en œuvre d'un système de vidange des fosses septiques, ainsi que la distribution de trois repas substantifs et variés par jour aux détenus. D'autre part,

l'équipe relève dans son rapport de fin de mission au Togo que « malgré les recommandations claires émises par le Rapporteur Spécial en 2007, aucun des auteurs de torture et mauvais traitements n'a été traduit devant la justice » et recommande la réforme du statut de la torture en infraction pénale distincte avec des peines proportionnelles à la gravité de l'acte. Enfin, Manfred Nowak a invité le gouvernement togolais par Rita Doris Wilson De Souza, Ministre des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique, présente à la séance de débriefing à prendre des dispositions pour palier les dysfonctionnements observés.

Vertu du citoyen

AH LE DESORDRE SUR LES ROUTES TOGOLAISES !

✎ TISSIMI

Tout observateur voit se développer au quotidien sur nos artères, des phénomènes hallucinants en violation flagrante des prescriptions relatives au code de la route.

On peut remarquer tel motocycliste remorquer en plus du passager pour qui le fabricant de la moto a réservé un siège derrière, un autre sur le réservoir situé entre le guidon et le siège du conducteur et parfois même un baluchon sur le réservoir. Mais également un motocycliste remorquer toute une famille, la mère sur le siège arrière, entre le conducteur et celle-ci, un enfant et entre le conducteur et le guidon, un autre voire deux autres. Ou encore sur une moto le conducteur, un bagage entre lui et le guidon,

un passager derrière avec des bagages entre les aisselles.

Ainsi, sur une moto prévue pour deux personnes, on peut voir remorquer trois ou quatre personnes et parfois en plus des bagages.

Sur nos routes on peut voir, des voitures avec des passagers en surnombre. Là où il est prévu de prendre un seul passager avant à côté du chauffeur, il y en a deux. Sur la banquette arrière où il est prévu de ne prendre que trois personnes, on en voit quatre à cinq. Parfois même, et surtout les jours de fête, on voit les taxis « charger » des gens dans leur capot arrière.

Bref, ces scènes sortent de l'entendement humain et donnent l'impression de vivre dans un « no man's land » c'est-à-dire un territoire non régi par

aucune règle. Et pourtant les règles applicables au code de la route interdisent formellement toute surcharge des voitures.

En effet, la moto n'est pas faite pour prendre des bagages. C'est pour cela que le fabricant n'a même pas prévu d'endroit où les mettre.

Le nombre de passagers que peut prendre une voiture est également prévu par le fabricant qui tient même compte du poids des passagers.

Comment peut-on comprendre qu'un bébé qui doit être dans une chaise prévue exprès pour lui avant d'être transporté dans une voiture, puisse être transporté sur une moto, parfois sur le réservoir de la moto, ou entre le conducteur et le passager ou encore

au dos de sa maman remorquée sur une moto. Dans tous les cas ces scènes nous interpellent tous.

En premier lieu, les gouvernants qui doivent prendre toutes les dispositions pour d'abord sensibiliser les citoyens des dangers liés à ces violations des prescriptions du code de la route. Ils doivent ensuite sévir en ordonnant à la police d'arrêter systématiquement tous ceux qui nous offrent ces scènes sur nos routes. La police peut même user de pédagogie en ne verbalisant pas systématiquement et en demandant simplement aux personnes en infractions de décharger leurs bagages ou de faire descendre les personnes en surnombre.

Enfin les autorités doivent mettre en œuvre une politique de transport

public qui absorbe le flot de passagers qui est confronté aux problèmes de transport dans notre ville Lomé dont la population a énormément augmenté.

En deuxième lieu, les citoyens doivent scrupuleusement observer les prescriptions du code de la route pour préserver leur propre vie car le surnombre de passagers ou la surcharge est une cause d'accident : un pneu peut éclater sous l'effet de la surcharge ; une moto peut être déséquilibrée etc.

Les syndicats des taxis-motos et des autres moyens de transport doivent sensibiliser leurs membres à une prise de conscience pour que nous revenions à une attitude de discipline qui était l'apanage du togolais.

La nouvelle grille salariale de la Zone Franche :

✎ Franck NONNKPO

Forces et faiblesses

La Zone Franche Industrielle du Togo fut créée par la loi N°89-14 du 18 septembre 1989. Près de 20 ans après sa création, l'apport de ce secteur à l'économie nationale est substantiel: plus de 10.000 emplois générés et des milliards de FCFA d'investissement. Cependant, à l'instar de beaucoup d'autres secteurs d'activités au Togo, elle n'est pas épargnée par les critiques qui portent essentiellement sur les conditions de travail considérées comme mauvaises et le niveau des salaires jugé trop bas. Conscient de ces réalités et pour assainir le secteur, le gouvernement togolais, dans sa politique de promotion du travail décent, a engagé depuis 2006, un vaste chantier de réformes, dont l'une des conséquences est l'entrée en vigueur le 1er mai dernier, d'une nouvelle grille salariale.

L'événement a été célébré le jour de la fête du travail, dans les locaux de la Société d'Administration de la Zone Franche (SAZOF), où employeurs et travailleurs s'étaient retrouvés dans une ambiance conviviale et festive. Mais pour en arriver là, il a fallu plusieurs semaines d'après et longues discussions autour de cette grille salariale, dont l'entrée en vigueur, apporte une bouffée d'oxygène aux travailleurs; même si, loin s'en faut, elle ne résout pas tous les problèmes liés aux salaires dans la Zone Franche.

En 2006, le gouvernement togolais, à l'issue du dialogue social, a pris les engagements 64.123 et 124 sur la question de la Zone Franche pour une relecture des textes du secteur en vue de les

mettre en conformité avec les dispositions inhérentes aux principes et droits fondamentaux au travail. Dans le même esprit, été adoptée la loi N°2011-018 du 24 juin 2011 portant statut de la Zone Franche Industrielle qui met désormais le régime de l'emploi de la Zone Franche sous le régime du code du travail. De ces réformes, a résulté une nouvelle grille salariale issue de la convention collective interprofessionnelle du Togo signée le 20 décembre 2011 entre le patronat et les centrales syndicales.

Les négociations ayant abouti à l'entrée en vigueur le 1er mai 2012 de la nouvelle grille ont été cependant longues et difficiles. Elles ont même failli capoter, confie M. KAMAN Hessikoman, président du Collectif des syndicats de la Zone franche. Le principal

point d'achoppement était la date d'entrée en vigueur. Sur ce point, les employeurs avaient demandé un moratoire de quelques mois, à partir du 1er janvier 2012, date à laquelle la grille devrait entrer en vigueur, selon l'accord du 20 décembre 2011. « Nous leur (ndlr : aux employeurs) avons donné jusqu'en mars, soit un moratoire de deux mois. Mais eux, ils ont opté pour le mois de mai. Les négociations étaient alors bloquées et en mars, nous avons lancé un préavis de grève. Finalement, nous nous sommes entendus sur la date du 1er mai 2012 », témoigne M. KAMAN.

La grille issue de ces négociations et entrée en vigueur depuis le 1er mai 2012 dans la Zone Franche se présente comme suit : (cf. tableau) Comme l'indique le tableau, seules les 6 premières catégories de travailleurs sur les 11 que compte la Zone franche, sont concernées par les modifications de salaires contenues dans la nouvelle grille. Ces catégories sont celles des employés d'exécution, c'est-à-dire des travailleurs, sans grandes qualifications professionnelles, exécutant des tâches élémentaires. Chaque caté-

gorie comprend trois échelons : A, B, C. L'augmentation de salaire, comme on le voit dans le tableau, est fonction de la catégorie et de l'échelon du travailleur. Pour passer d'un échelon à un autre, il faut une ancienneté de 2 ans, soit un total de 6 ans d'une catégorie à une autre. Notons que la première catégorie des employés d'exécution, concerne les travailleurs qualifiés ou non, nouvellement recrutés et qui perçoivent, selon la nouvelle grille, un salaire équivalant au nouveau Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) c'est-à-dire 35.000 FCFA. Ces travailleurs, au bout de 6 mois ou un an, sont reclassés après un contrat avec l'employeur.

Pour toutes les catégories, les salaires, tels qu'ils apparaissent dans le tableau, ne prennent pas en compte les primes dont les montants varient d'une société à une autre. Par exemple, dans certaines sociétés, la prime d'heures supplémentaires est 100FCFA/h ; ailleurs, elle dépend de la catégorie du travailleur. Les primes de déplacement, d'ancienneté, valent respectivement 275 FCFA et 14.000 FCFA dans certaines sociétés, 600

et 7.000 FCFA dans d'autres. La prime de déplacement dépend quant à elle du nombre d'heures de travail par semaine: 15.000 et 17.000 FCFA respectivement pour 40 et 48h/semaine.

Les catégories laissées sur le carreau par la nouvelle grille sont celles des agents de maîtrise et des cadres. Les agents de maîtrise sont des travailleurs ayant suivi une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme: CAP, CFA... On désigne par cadres, les travailleurs hautement qualifiés, ceux ayant fait des études supérieures. Ceux-ci peuvent valablement remplacer l'employeur en cas d'absence ou d'indisponibilité.

Etre laissés pour compte, alors qu'ils sont des travailleurs au même titre que les autres qui ont vu leurs salaires augmentés, voilà une situation très mal vécue par les agents de maîtrise et les cadres supérieurs, qui se disent victimes d'une injustice. Discrimination et injustice ? Pas tout à fait, répond, M. KAMAN. « Au cours des négociations, nous avons demandé à nos employeurs d'appliquer en l'état la nouvelle convention collective interprofessionnelle du Togo. Or

NOUVELLE GRILLE SALARIALE DE LA ZONE FRANCHE

GROUPES	CATEGORIE	ECHELLES	ANCIENS SALAIRES	NOUVEAUX SALAIRES	MONTANT DE L'AUGMENTATION	% D'AUGMENTATION
OUVRIERS ET EMPLOYES D'EXECUTION	1 ^{ère}		28 000	35 000	7000	25,00%
		A	28 000	40 000	12 000	42,86%
	2 ^{ème}	B	29 806	43 000	13 194	44,27%
		C	32 276	46 000	13 724	42,52%
	3 ^{ème}	A	33 887	47 000	13 113	38,70%
		B	36 409	50 000	13 591	37,33%
		C	39 040	53 000	13 960	35,76%
	4 ^{ème}	A	40 992	54 000	13 008	31,73%
		B	44 988	58 000	13 012	28,92%
		C	46 585	62 000	15 415	33,09%
	5 ^{ème}	A	51 693	63 000	11 307	21,87%
		B	54 628	67 000	12 372	22,65%
		C	57 707	71 000	13 293	23,04%
	6 ^{ème}	A	60 591	72 000	11 409	18,83%
		B	69 063	76 000	6 937	10,04%
		C	78 461	80 000	1 539	1,96%
	7 ^{ème}	A	82 384	82 384		
		B	86 503	86 503		
		C	98 591	98 591		
AGENTS DE MAITRISE	8 ^{ème}	A	97 243	97 243		
		B	109 943	109 943		
		C	120 972	120 972		
	9 ^{ème}	A	127 021	127 021		
		B	134 931	134 931		
		C	143 777	143 777		
CADRES	10 ^{ème}	A	146 772	146 772		
		B	165 617	165 617		
		C	191 519	191 519		
CADRES SUPERIEURS	11 ^{ème}	A	201 135	201 135		
		B	211 194	211 194		
		C	221 252	221 252		

celle-ci ne prend en compte que les 6 premières catégories, (ndlr : celle des agents d'exécution). S'étant rendus compte que certains d'entre nous seront laissés sur le carreau, nous avons prié nos interlocuteurs de tenir compte de tout le monde. Evidemment, ils ont opposé un refus catégorique à notre doléance, estimant que s'ils doivent appliquer la convention en l'état, ils ne peuvent rien faire pour nos camarades qui ne sont pas pris en compte par la convention », explique le président du Collectif des syndicats de la Zone franche.

Un autre type de problème reste également à régler : cer-

tains travailleurs de la Zone franche ne sont pas classés et ne connaissent donc pas leur catégorie. C'est en tout cas ce que nous a confié un ouvrier, qui cite l'exemple de la société qui l'emploie : « Chez nous, les gens ne connaissent pas leur catégorie. Anciens comme nouveaux, tout le monde est mis dans le même panier et gagne le même salaire ».

Même s'il estime que cet ouvrier est dans l'exagération, M. KAMAN reconnaît néanmoins que certains employeurs dans la Zone franche sont réfractaires aux avancements, ce qu'il dénonce avec véhémence. « On ne peut interdire à un enfant de grandir ! », fulmine-t-il.

L'application de la nouvelle grille salariale dans la Zone Franche n'est donc pas un pari gagné d'avance.

Pr Kako NUBUKPO

« Togo : il n'est pas possible de financer les dépenses publiques par un endettement récurrent ».

Dans un contexte de récession économique mondiale, les Etats africains sont inquiets quant aux incidences sur leurs économies. A la veille de la Conférence des chefs d'Etat de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui se tiendra à Lomé en fin du mois de Mai 2012, FOCUS INFOS avec le Pr Kako Nubukpo, économiste, écrivain, directeur exécutif du Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement de Capacités pour le Développement au Togo (CADERDT), examine l'impact de la crise de la zone euro sur les performances économiques de l'UEMOA dont le Togo, la politique monétaire et l'avenir du franc CFA.

FOCUS INFOS : Vous êtes auteur de plusieurs ouvrages économiques dont

« L'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Le rôle des incertitudes » paru en 2000 et l'année dernière, « L'improvisation économique en Afrique de l'Ouest - Du coton au franc CFA ». Il en ressort toujours une note de scepticisme à l'égard des choix et politiques économiques des Etats Africains.

Kako Nubukpo : Le fondement de ma démarche est l'observation des faits stylisés et la déconstruction des discours et des pratiques des dirigeants, notamment en ce qui concerne les décisions économiques. Cette méthode conduit malheureusement au constat suivant : les dirigeants africains francophones se sont progressivement dessaisés des instruments de leur souveraineté économique (le budget, la monnaie) et préfèrent piloter leurs économies avec les flux d'aides publiques au développement.

De fait, l'improvisation est totale et traduit la rationalité de dirigeants obligés de réagir au lieu d'agir. Chaque année, nous revivons les mêmes images de populations menacées de famines ou d'inondations et les mêmes images de dirigeants se portant à leur secours, comme une récurrence sans fin, à l'instar du mythe de Sisyphe. Dans mon ouvrage « l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne » paru en 2000, je dénonçais déjà les interprétations fallacieuses de l'origine des famines en Afrique. J'ai toujours pensé qu'elles n'étaient pas dues aux aléas climatiques comme on a coutume de le prétendre pour dédouaner les dirigeants de toute responsabilité (que peut-on face à la fatalité ?). Elles proviennent au contraire de la forte vulnérabilité des populations africaines, victimes d'une gestion prédatrice du surplus collectif par des gouvernements dotés d'« agendas privés ».

FI : Vous vous êtes beaucoup intéressé à la filière du coton dans la zone ouest africaine. Quelles ont été selon vous les erreurs commises et qui expliquent le déclin aujourd'hui constaté ?

K.N : Je me suis beaucoup intéressé à la filière coton malienne pour des raisons professionnelles, mais la filière togolaise partage avec sa sœur

maliennne, quelques traits de ressemblance : ce sont toutes deux des filières dites « verticalement intégrées », c'est-à-dire fondées sur une fourniture des services par l'Etat aux producteurs notamment l'octroi de crédits, une formation technique à l'endroit des producteurs, l'achat de la totalité de la production nationale par la société cotonnière étatique à un prix fixé et annoncé à l'avance, l'égrenage (consistant à séparer la fibre de la graine de coton) puis l'exportation de l'essentiel de la fibre vers la France, l'ancienne métropole.

Ce modèle de gouvernance des filières cotonnières d'Afrique Zone Franc a permis de faire du coton, un succès indéniable pour nos économies. Cependant, il comportait en son sein, des germes de crises. Il s'agit notamment d'une faible incitation à l'accroissement de la productivité des facteurs ; dans la mesure où la totalité de la récolte était achetée à un prix relativement intéressant, il s'est vite révélé plus facile d'augmenter les superficies emblavées de coton plutôt que d'accroître les rendements. L'on peut également parler de la dérive de la gouvernance des acteurs de la filière par une gestion du crédit intrant peu rigoureuse de la part des associations villageoises, l'absence de contrôle des coûts d'exploitation de la CMDT au Mali et de la SOTOCO au Togo, une surtaxe des sociétés cotonnières par les Etats alors même que du fait de l'ajustement structurel imposé par le FMI et la Banque Mondiale, ces Etats se désengageaient progressivement de leur accompagnement technique et financier du secteur de l'agriculture.

Le résultat concret fut l'accumulation de déficits des sociétés cotonnières et de non paiement des montants dus aux producteurs par l'Etat. Au Togo, cette situation a conduit au quasi-abandon de la production cotonnière par les producteurs et à la destruction d'un fleuron de l'économie togolaise. La forte volatilité des cours mondiaux du coton, couplée à leur tendance baissière, ne sauraient expliquer à elles seules, l'état désastreux de la filière coton du Togo. Il est urgent de réformer cette filière, d'assainir sa gouvernance et de conduire avec l'aide des partenaires au développe-



Pr Kako NUBUKPO

ment, sa modernisation. Le chantier est vaste mais passionnant.

FI : De manière globale, quelle est votre perception de la qualité de la gouvernance macroéconomique du Togo ?

K.N : Le Togo a fait d'importants efforts pour assainir les finances publiques et mettre sa gestion au niveau requis par les standards internationaux. De même, comme on peut le constater, d'importants investissements publics (construction de routes notamment) sont actuellement mis en œuvre et tout ceci est encourageant. Cependant, les défis restent nombreux, notamment du point de vue des recettes de l'Etat : le taux de pression fiscale est de 17%, très en deçà de ce qui est requis au plan international pour conduire des politiques publiques ambitieuses. Pour l'exemple, ce taux est de 45% en France. Il y a donc urgence à réduire la fraude fiscale, moderniser les régies financières, revoir l'imposition du secteur informel, et établir une fiscalité réellement progressive sur le patrimoine qui est le facteur oublié de la fiscalité togolaise. Il n'est pas possible de financer les dépenses publiques par un endettement récurrent, alors même que nous venons d'atteindre péniblement le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Il faut également se garder d'augmenter la TVA, qui est certes un impôt facile à collecter, mais qui est profondément injuste car dégressif. En effet, cet impôt sur la consommation frappe proportionnellement plus

les pauvres que les riches car la part de la consommation dans le revenu des pauvres est plus importante que pour les riches. Enfin, une question cruciale à laquelle le Gouvernement togolais devra répondre dans les meilleurs délais est la suivante : comment compte-t-il financer durablement ses dépenses publiques d'investissement (transport, énergie...) dont l'impact bénéfique sur la croissance est de long terme, alors que les contraintes budgétaires sont de court terme ? Cette question vient d'être posée dans une étude du FMI sur le Togo, qui met en garde les pouvoirs publics togolais sur le risque de rentrer dans un nouveau cycle d'endettement insoutenable pour nos finances publiques. Je crois que nous devons d'urgence faire le point relatif à la compatibilité entre des politiques d'investissement volontaristes, un faible taux de pression fiscale, une faiblesse de l'offre intérieure avec comme risque la dégradation du solde courant de la balance des paiements, le respect des critères de convergence de l'UEMOA, les injonctions du FMI.

FI : Parlant de l'économie de la zone UEMOA, tout semble aller bien selon le conseil des Ministres de l'Union qui a annoncé une croissance de 6,1%. Est-ce une tendance qui va s'inscrire dans la durée ?

K.N : Sur la période 2000-2010, le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) réel de la zone UEMOA fut de 3%, pour un taux de croissance démographique de 2,8%, soit une stagnation du re-

venu par habitant. Voilà la réalité de notre zone, elle ne produit pas de richesse en quantité et en qualité suffisantes pour permettre de réduire de façon substantielle la pauvreté.

Les causes sont nombreuses :

- la prépondérance du secteur primaire dans la formation du PIB. Or le primaire est volatile et n'a pas connu d'augmentation notable de la productivité des facteurs travail et capital ;
- l'inexistence du secteur secondaire, du fait notamment de l'insertion primaire des économies au sein du commerce international, produit pour l'essentiel de l'époque coloniale et de l'inertie postcoloniale. De plus, les orientations de la zone UEMOA en matière de régime commercial et monétaire notamment le désarmement tarifaire couplé à un franc CFA fort sont de nature à perpétuer cette insertion primaire au sein du commerce international ;
- la faiblesse du financement des économies de l'UEMOA, portant fortement préjudice à l'investissement et à la croissance. En effet, le ratio « crédits à l'économie rapportés au PIB » est de 18% au sein de la zone UEMOA ; c'est très faible au regard de la norme internationale qui est plutôt de 100% (zone Euro). De fait, le taux d'investissement est également très faible (16%) contre plus de 30% dans les économies émergentes d'Asie. Il faut à cet égard améliorer la qualité de l'intermédiation financière, lutter contre le rationnement endogène du crédit, créer des véhicules spéciaux pour le financement à long terme des économies de l'Union.

Vous savez, contrairement à la croyance communément admise, la zone UEMOA souffre moins d'un manque de financement du développement (l'une des raisons d'être de l'aide publique au développement) que d'un manque de développement financier, c'est-à-dire le processus par lequel un système financier gagne en profondeur, en accessibilité, en rentabilité, en stabilité, en efficacité, en ouverture internationale et en diversité.

FI : Selon vous, quels enseignements la zone UEMOA peut-elle tirer de la récurrence de la crise au sein de la zone Euro et du débat actuel autour du rôle de la croissance et de la règle d'or budgétaire ?

K.N : Le véritable enjeu des discus-

sions en cours à l'heure actuelle entre la France et l'Allemagne sur l'avenir de la zone Euro est le type de construction communautaire pour lequel opter : la France souhaiterait aller vers une Europe fédérale avec, d'un côté, une banque centrale européenne (BCE) volontariste, capable de racheter des titres d'Etats si le besoin s'en fait sentir, jouant ainsi pleinement son rôle de prêteur en dernier ressort du système financier et de l'autre, la mise en place d'Eurobonds, c'est-à-dire l'émission de titres communautaires européens qui pourraient permettre de mutualiser les risques encourus sur la dette souveraine, les Etats les plus fragiles bénéficiant de facto des taux d'intérêt bas généralement consentis par les marchés financiers aux emprunts contractés par les Etats vertueux. L'actuel fonds européen de stabilité financière (FESF), doté de 800 Milliards d'Euros depuis mars 2012, en est un embryon.

Au contraire, l'Allemagne s'arcoute sur sa conception d'une banque centrale indépendante des Etats et n'intervenant pas pour acheter des titres d'Etats, notamment ceux en difficulté. Elle estime que la monnaie est une chose trop importante pour qu'on lui fasse jouer un rôle qui pourrait engendrer du laxisme dans la gestion des politiques économiques. L'Allemagne estime que la plupart des autres Etats de la zone Euro n'ont pas effectué les ajustements budgétaires et les réformes structurelles indispensables à la viabilité d'une monnaie commune. Il convient d'insister sur le fait que l'expérience d'hyperinflation allemande des années 1920-1930 a laissé des traces indélébiles dans la conscience des populations allemandes. De plus, comme l'enseigne la théorie des incitations en économie, annoncer à l'avance que la BCE interviendra toujours pour sauver la zone Euro pourrait être un mauvais signal pour des Etats qui seraient alors légitimement en droit de s'abstenir de tout effort de gestion sérieuse de leurs finances publiques. Pour ce qui concerne notre zone, l'entrée en vigueur le 1er avril 2010 du nouveau traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO) et de la réforme des statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui consacre notamment l'indépendance organique de cette dernière, met en évidence la nécessité de reposer la question de la coordination des politiques macroéconomiques au sein de la zone UEMOA.

En effet, plus de dix sept ans après la création de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UE-

MOA), justifiée dans le contexte de la dévaluation du Franc CFA de janvier 1994 par l'impératif d'asseoir la monnaie commune (CFA) sur des bases économiques solides, la persistance de la coexistence de deux traités, celui de l'UEMOA et celui de l'UMOA, apparaît comme un signal pour le moins ambigu quant à la vision de long terme des Autorités de l'Union sur cette dernière et surtout leur volonté effective d'en faire un espace de stabilité institutionnelle et de bonne performance économique. Dans ce contexte, la question spécifique de la coordination entre la politique monétaire dont la responsabilité incombe désormais entièrement à la BCEAO, et les politiques budgétaires, lesquelles sont du ressort des huit Etats de l'Union, c'est-à-dire le « Policy Mix », se pose avec acuité dans la zone UEMOA. Nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion sur le type d'Union que nous voulons construire, c'est la principale leçon que nous devons tirer des événements actuels au sein de la zone Euro.

FI : Si la crise actuelle en Europe est destinée à perdurer quelles pourraient être les conséquences sur le FCFA, qui est une monnaie dépendante de l'euro ? En particulier, ceux qui évoquent une dévaluation du FCFA jouent-ils aux cassandres ou est-ce bien une possibilité à envisager ?

K.N : La question de la possibilité d'une dévaluation du franc CFA n'est pas sans pertinence du point de vue de l'évolution des fondamentaux des économies de l'UEMOA. La question est d'autant plus légitime que nous sommes dans un contexte de pertes récurrentes de compétitivité des économies de la zone UEMOA de même que des effets récessifs de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire, des crises actuelles au Mali et en Guinée Bissau, enfin de la crise de la zone Euro.

A la Commission de l'UEMOA, nous nous sommes posé la question depuis de nombreux mois et nous avons effectué des simulations d'impact d'une éventuelle dévaluation du franc CFA. Tout d'abord, nous avons montré (Kiema, Nubukpo et Sanou 2011), à l'aide de modèles sur séries temporelles et données de panel, que le Taux de Change Effectif Réel (TCER) de la zone UEMOA s'est apprécié de 1 à 9 % suivant les pays, sur la période post-dévaluation du franc CFA de 1994. C'est un signe de dégradation de la compétitivité de notre zone. A l'aide des Vecteurs AutoRégressifs (VAR) nous avons ensuite étudié l'impact d'une dévaluation sur la balance

commerciale et la croissance des pays de la zone UEMOA.

Nos résultats révèlent que la dévaluation n'est pas la solution pour réduire significativement le déficit commercial des pays de l'UEMOA. Elle permettrait cependant de booster la croissance de la plupart des Etats de l'Union.

Cependant, et je crois que c'est l'enseignement le plus important de notre étude, le véritable défi ne réside pas dans les options d'ajustement externe (dévaluation versus réévaluation du franc CFA) mais plutôt dans l'optimalité du régime de change.

En effet, une dévaluation brutale, à l'instar de celle de 1994, ne saurait résoudre durablement les problèmes structurels que pose le rattachement du franc CFA à l'Euro. En outre, elle serait difficile à justifier au regard du niveau élevé des réserves de changes de la BCEAO auprès du Trésor français (plus de 100% de couverture de l'émission monétaire à l'heure actuelle). Il convient plutôt de se poser la question plus globale de la pertinence du régime de change et du coût d'une gestion monétaire extravertie pour les populations de l'Union.

D'un point de vue strictement économique en effet, il semblerait plus raisonnable d'envisager un système de change flexible fondé sur un index calculé à partir d'un panier de monnaies. Ce système aurait alors l'avantage d'assurer aux autorités de la BCEAO un apprentissage progressif de la gestion monétaire et d'envoyer, par le biais d'un taux de change moins rigide, des signaux réguliers aux populations de la zone sur l'état de leurs économies. Il cesserait également de privilégier les populations urbaines qui bénéficient à l'heure actuelle pour leur consommation de produits importés, d'une monnaie forte et convertible, alors même que le principal défi des économies de l'UEMOA est de rendre compétitifs et autosuffisants les millions de petits producteurs qui se battent quotidiennement pour leur survie. Pour qu'une telle évolution soit envisageable, une réflexion sur la nature, le contenu et l'opportunité des accords de coopération monétaire qui lient la France et les pays de la zone Franc doit être menée. La période actuelle, marquée par l'élection d'un nouveau président de la République en France, pourrait être idéale pour cela, à condition que la Conférence des Chefs d'Etats de l'UEMOA puisse parler d'une seule voix. Plus important encore est le réel désir d'avancer de la part de nos gouvernants.

FI : Aujourd'hui on parle de plus

en plus d'une monnaie unique dans la zone CEDEAO à l'horizon 2020, mais comment réunir l'UEMOA qui est plus ou moins stable avec la ZMAO qui est complètement hétéroclite ?

K.N : Il convient d'envisager les modalités concrètes de réalisation de la monnaie unique pour l'ensemble de la CEDEAO qui devrait être effective en 2020. Dans cette perspective, il convient de :

- Lever des symboles historiques permettant de dépasser un clivage entre francophones et anglophones qui n'a plus lieu d'être dans une approche africaine régionale ; une telle initiative prise par l'UEMOA lui donnerait une pleine capacité de négociation vis-à-vis des partenaires de la CEDEAO ;

- Moderniser la gestion monétaire afin de faciliter la fusion des mécanismes monétaires (réserves, parité notamment). Cependant, une question à long terme restera à résoudre : celle du calendrier détaillé de constitution de la zone monétaire. Par la suite, une stratégie d'extension en deux étapes pourrait être esquissée :

- dans un premier temps, il paraît envisageable d'intégrer les pays pour lesquels l'Union Monétaire pourrait se faire avec un gain économique immédiat et un coût politique acceptable, constituant ainsi un embryon de la future zone monétaire CEDEAO. Ceci revient à privilégier les pays producteurs et exportateurs de matières premières agricoles ;

- Dans un second temps l'élargissement de cette zone monétaire Ouest Africaine à l'ensemble des pays de la CEDEAO, pourrait être envisagé conformément au calendrier défini par les chefs d'Etat de la CEDEAO (2020). Cependant un tel élargissement ne pourra faire l'économie d'une réflexion et de simulations relatives aux mécanismes de solidarité entre sous espaces de la même zone afin de renforcer sa légitimité politique et de lui conférer une réelle efficacité économique. A plus long terme, c'est l'un des meilleurs moyens d'impulser les échanges intra régionaux qui créeront progressivement une synchronisation des cycles économiques au sein de la zone CEDEAO.

Dans le cadre de la mise en œuvre du service universel des télécommunications, le ministère des Postes et Télécommunications a signé le 24 avril dernier, à l'hôtel Ibis, des conventions de réalisation, avec les trois opérateurs Atlantique Télécom, Togo Cellulaire et Togo Télé-

com. Ces conventions d'un montant d'environ 6milliards de FCFA, visent à construire 44 sites pour couvrir 183 localités rurales.

Depuis 2001, le gouvernement togolais conscient que les opérateurs n'investissent pas de manière spontanée dans l'extension des réseaux, s'est engagé à réaliser le service universel des télécommunications en vue de permettre à chaque Togolais d'avoir accès à un minimum de service de télécommunications (téléphone et transmission de données) sur tout le territoire. Un fond du service universel avait été dès lors créé, suite à un décret adopté le 16 novembre 2001, et alimenté par la contribution des opérateurs qui s'élève à 2% de leurs chiffres d'affaires. Ce fonds est géré par le mi-

nistère chargé des télécommunications.

En 2006, tirant leçon de la difficulté de recouvrement de la contribution au fonds du service universel, le Gouvernement a adopté le 26 avril 2006, un décret définissant une stratégie de compensation des investissements réalisés par les opérateurs dans les zones éligibles au service universel. Une opération de compensation des investissements réalisés par les opérateurs dans des zones éligibles entre 2002 et 2005 a eu lieu en juillet 2007 et a concerné 105 localités pour un montant de 5,15 milliards de FCFA.

Sur la base des deux décrets suscités, le ministre en charge des télécommunications retient chaque année, un programme de service universel et conclut des conventions de réalisation avec les opérateurs qui le souhaitent. Si ceux-ci exécutent le contrat, le montant du coût de réalisation est déduit de leur contribution au fonds du service universel. Autrement, ils sont tenus de payer leur contribution.

Le but est d'inciter tous les opérateurs existants à investir dans les zones rurales et éligibles en contrepartie de leur contribution au fonds. Depuis 2008, cette nouvelle stratégie est mise en œuvre avec l'adhésion des opérateurs.

Trois conventions ont été déjà signées et exécutées sur les programmes de 2008 et 2009-2010. Grâce à ces 3 conventions, 20 sites ont été installés pour la couverture de 83 localités rurales pour un coût total de 2,83 milliards de FCFA. Les conventions pour le programme 2011-2012 sont celles intervenus le 24 avril dernier.

Togo Télécom connecté au câble sous-marin WACS : ✎ Franck NONNKPO

Une révolution dans le secteur des télécoms au Togo

La société de téléphonie mobile et fixe, Togo Télécom vient d'opérer une révolution en matière de télécommunication au Togo. C'est le moins qu'on puisse dire après l'inauguration en grande pompe, le 22 mai dernier à Afidenyigban, zone où se situe la station d'atterrissage du câble sous-marin WACS (West Africa Cable System). La cérémonie riche en couleurs, a été présidée par le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé qui a procédé à la coupure du ruban symbolique, en présence de membres du gouvernement et d'une foule nombreuse de personnalités.

Dans son mot de bienvenue, M. Sam BIKASSAM, Directeur Général de Togo Télécom a indiqué que l'ambition de sa société est d'offrir à ses clients et à tous les Togolais un réseau de télécommunication moderne et performant à travers la construction des infrastructures adaptées. L'utilisation optimale de ces infrastructures, poursuit-il, passe par un accès direct à la toile mondiale de communication. Aussi Togo Télécom, a-t-elle entamé des efforts pour adhérer au projet du consortium WAFS (West Africa Fes-toon Submarine cable system) puis pour mériter sa place dans le consortium WACS, selon M. BIKASSAM. « *Le consortium WAFS avait eu principalement pour but d'interconnecter aux pays disposant d'un point d'atterrissage, les pays de l'Afrique de l'ouest qui avaient raté leur connexion directe au câble sous-marin à fibres optiques SAT3 longeant toute la côte atlantique depuis 2001. Le projet WAFS avait démarré en 2004. La forte détermination de l'Afrique du Sud de renforcer ses infrastructures de télécommunication pour la coupe du monde 2010 a fait naître, en 2008, le projet WACS bien plus ambitieux et intéressant pour tous les partenaires du précédent projet* » a expliqué le Directeur Général de Togo Télé-

com.

« *Le projet WACS aujourd'hui abouti, de par sa capacité, est de loin le plus grand projet de câble sous-marin réalisé ces dix dernières années. Par exemple, il a plus de 2000 fois la capacité de SAT3 qui est de 2,5 GB/s* » a-t-il ajouté.

Selon lui, pour l'aboutissement de ce projet, il a fallu à Togo Télécom, réunir dans un premier temps, 25 millions de dollars US en deux phases avec une garantie des partenaires extérieurs puis s'atteler aux réalisations permettant d'héberger le point d'atterrissage.

Par ailleurs, pour M. BIKASSAM, Togo Télécom, consciente du rôle que va jouer le câble sous-marin, a entrepris un certain nombre de réalisations dont les populations ressentiront les effets sur la qualité de service notamment l'offre du service internet. Ainsi à partir du 1er juin prochain, toutes les connexions ADSL auront leur capacité doublée sans aucun coût additionnel.

Pour sa part, Mme Cina LAWSON, Ministre des Postes et Télécommunications, a loué les efforts consentis par Togo Télécom pour parvenir à la réalisation du projet, lequel, à l'en croire, « ouvre la voie à des opportunités et offre plus de qualité dans la prestation de Togo Télécom



Sam BIKASSAM, DG Togo Télécom

La cérémonie a été également marquée par la diffusion d'un film documentaire du consortium WACS retraçant les progrès réalisés dans le domaine des télécommunications au Togo et une vidéoconférence qui a éclairé l'assistance sur les avantages du câble sous-marin.

Le Togo connecté au câble sous-marin : défis et opportunités

• Opportunités

Etre directement connecté au câble donne au Togo une multitude d'avantages. Désormais, le Togo va disposer d'une bande passante suffisamment large pour se permettre n'importe quelles applications internet et multimédias. Trois (03) facteurs majeurs caractérisent cette nouvelle phase dans la vulgarisation des TICs au Togo :

- une large bande passante
- des débits extrêmement rapides
- une multitude d'applications révolutionnaires.

La large bande passante permet de mieux écouler les flux de vidéo et de musique qui sont de grands « **consommateurs** » de bande passante. En effet, vidéo et musique alourdissent la bande passante et ralentissent la vitesse de circulation des données. Le câble sous-marin, par sa capacité, permet de véhiculer ces données sans saturation.

Tout comme une autoroute sur laquelle n'importe quel bolide (Ferrari, Porsche...) peut circuler à vitesse maximale, la bande passante offerte par le câble sous-marin permet aux utilisateurs de surfer à très haut débit. En effet, la vitesse est l'une des caractéristiques majeures de l'utilisation du câble sous-marin. Ainsi,

certaines applications multimédia et certains téléchargements qui n'étaient pas possibles ou paraissaient difficiles à réaliser jusqu'à présent, son désormais réalisables. La disponibilité d'une bande passante large et rapide influe sur les coûts de l'opérateur et, par conséquent du client. L'Internet et le téléphone seront donc beaucoup plus accessibles pour les Togolais, ce qui va booster la circulation de l'information, pierre angulaire du développement socioéconomique.

• Défis

Pour Togo Télécom, cette connexion au câble sous-marin représente un atout majeur dans la poursuite de la vulgarisation des TICs au Togo. En effet, plus d'une dizaine de projets en cours mis sur pied par l'opérateur historique des télécoms vont y puiser des ressources indispensables. Malgré l'absence d'une bande passante suffisante avant l'arrivée du câble, Togo Télécom avait déjà commencé l'expérimentation des applications comme la visioconférence, l'e-éducation, ou encore l'e-santé. Avec le câble WACS, les applications vont se multiplier et permettre de révolutionner leurs domaines d'application : l'économie, la gestion, le système bancaire, l'éducation, les médias et le divertissement. L'avènement du câble sous-marin répond à la mission principale que s'est assignée Togo Télécom : « faciliter la circulation de l'information sur toute l'étendue du territoire ».

Journée de diffusion des comptes extérieurs du Togo pour l'année 2010 ✎ FN

Réalités sur la balance des services

L'hôtel Eda Oba a accueilli le 15 mai dernier, la troisième édition de la Journée de diffusion des comptes extérieurs du Togo, consacrée à l'année 2010. Organisée par la BCEAO Togo, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des finances, cette journée a été marquée par des discussions fructueuses au tour du thème : « *Analyse de la balance des services du Togo* ».

A l'ouverture de la rencontre, M. TENOU Kossi, Directeur national de la BCEAO pour le Togo, a rappelé que la deuxième édition de la Journée de diffusion des comptes extérieurs du Togo, tenue le 16 mars 2011, portait sur l'impact des envois de fonds des travailleurs migrants sur le développement éco-

nomique du Togo. A cet effet, selon M. TENOU, une enquête réalisée en 2011 à Lomé et à Sokodé, estime à 139 milliards le montant de ces fonds.

Pour le ministre de l'Economie et des Finances, représenté par son Directeur de cabinet, M. SEMONDJI Djossou, « *le profil des comptes extérieurs du Togo, demeure caractérisé en 2010 par une aggravation du déficit courant de la balance des paiements* ». Cette évolution, à en croire le Ministre, n'est pas dans l'absolu mauvaise ; elle est impulsée essentiellement par les impératifs de la relance de l'économie notamment, la réhabilitation des infrastructures économiques du pays qui a nécessité des importations plus accrues.

Cependant, reconnaît le Ministre « *le caractère structurel de ce déficit et la faiblesse de nos exportations nous interpellent sur la nécessité de mesures idoines visant une amélioration sensible de l'appareil productif du Togo et un renforcement de la compétitivité des entreprises orientées vers l'exportation.* »

Deux exposés ont marqué la rencontre. Le premier porte sur la balance des paiements du Togo pour l'année 2010. A cet effet, il est à retenir qu'au plan national, la situation économique a été marquée surtout par la poursuite des réformes au titre du programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit, l'amélioration de l'offre de l'énergie électrique et



Kossi TENOU, D.N BCEAO-TOGO

l'atteinte du point d'achèvement au titre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE).

De l'analyse de la balance des services du Togo, deuxième exposé, il ressort que le profil de la balance reflète la situation générale de la zone UEMOA avec un déficit chronique.

Il est à souligner que la part du

Togo dans les échanges internationaux est en progression. Les exportations de services (14,4%) évoluent plus rapidement que les importations (9,0%). Ces évolutions des échanges de services demeurent faibles au regard des tendances mondiales. Malgré un taux d'ouverture en matière de commerce international de service appréciable au sein de l'UEMOA, le Togo reste très loin des pays orientés vers une économie de services.

L'analyse de la balance des services montre qu'elle constitue une source assez importante du déficit des transactions courantes du Togo exerçant une pression négative sur la position extérieure du pays.

Le choléra, une épidémie récurrente au Togo

✎ Euphrasie YEME



Dr Charlemagne JONHSON, médecin généraliste

Le choléra est une maladie infectieuse diarrhéique à caractère épidémique, d'origine bactérienne, transmise par voie digestive. C'est une maladie du péril fécal par excellence qui constitue une véritable urgence en santé publique. Avec la nouvelle saison des pluies qui s'annonce, les risques encourus par la population Loméenne, surtout en milieu insalubre sont grandes. Avec le Dr Johnson Charlemagne, médecin généraliste à la Polyclinique St Joseph, votre journal Focus Infos revient sur cette épidémie qui chaque année fait des victimes au Togo.

Il est important de savoir que les facteurs de risque de la transmission du choléra sont étroitement liés à une mauvaise gestion de l'environnement. Le choléra représente toujours un défi dans les pays qui ne peuvent garantir l'accès à de l'eau de boisson saine et à des conditions d'assainissement suffisantes. En effet, il faut savoir que cette maladie se transmet d'homme à homme par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. Le risque de choléra est donc plus élevé quand la pauvreté et les catastrophes obligent les individus à vivre dans des conditions de surpopulation, sans assainissement convenable.

Manque d'hygiène et d'assainissement : conditions favorables pour le développement de l'épidémie

La maladie se développe principalement dans des conditions de vie défavorables : bas niveau socio-économique et les conditions de vie des populations, promiscuité, hygiène

assainissement de l'eau insuffisants. Les fortes concentrations de population associées à une hygiène défectueuse jouent un rôle important dans l'apparition et le développement d'une épidémie de choléra.

On trouve dans les zones à risque typiques des ménages dans une certaine promiscuité qui ne disposent d'aucune infrastructure de base, ou les camps de personnes déplacées, où les besoins minimum en eau propre et en assainissement ne sont pas assurés.

Nous buvons 90 % de nos maladies » disait Pasteur. Le choléra se transmet de la même façon. C'est une infection intestinale aiguë due à une bactérie, Vibrion cholérique, qui se transmet par voie directe fécale-orale ou par l'ingestion d'eau et d'aliments contaminés. «La maladie résulte de l'absorption par la bouche d'eau ou d'aliments contaminés. Ainsi, l'eau des rivières, des marigots et autres sources d'eau non potable souillée issue de l'eau de ruissellement souillée par les matières

fécales rejetées dans la nature par l'inexistence d'assainissement approprié constitue la grande source de contamination. A côté, nous avons les mains souillées par le microbe non lavées avant de manger. Les aliments non cuits contaminés ou cuits mais secondairement souillés par des mouches qui sont des vecteurs de la maladie.

La lutte contre la maladie consiste à couper ce cercle vicieux par l'observation des mesures d'hygiène et d'assainissement.

Les premiers symptômes chez le sujet malade

La forme la plus grave de la maladie se caractérise par l'apparition soudaine d'une diarrhée aqueuse aiguë qui peut entraîner une déshydratation sévère et une insuffisance rénale mortelle. La période d'incubation très courte, de deux heures à cinq jours, accroît le risque de flambées explosives car le nombre de cas peut augmenter très rapidement. Il se manifeste de manière aiguë par des vomissements ainsi que des diarrhées liquides abondantes et fréquentes (50 à 100 fois par jour), qui provoquent une perte importante d'eau appelée déshydratation ainsi qu'une perte de sels minéraux entraînant une hypokaliémie et une acidose. Les selles sont incolores et inodores (aspect « d'eau de riz »). Dans les cas graves, cette modification métabolique peut entraîner

la mort en quelques heures.

Environ 75 % des sujets contaminés ne présentent pas de symptômes, mais le vibrion reste présent dans les selles pendant sept à quatorze jours ; il est évacué dans l'environnement, où il peut contaminer d'autres personnes. Dans les cas bénins, le choléra se manifeste par une diarrhée qui n'est en général pas diagnostiquée comme étant le choléra.

Les couches les plus vulnérables

Le choléra est une maladie très virulente qui touche tous ceux qui vivent dans les conditions précaires d'hygiène alimentaire et d'assainissement, les enfants et les adultes sans distinction aucune. Contrairement à d'autres maladies diarrhéiques, elle peut emporter un adulte bien portant en quelques heures. Le risque de décès est plus important chez les sujets ayant une faible immunité comme les enfants malnutris ou les personnes porteuses de maladies chroniques ou vivant avec le VIH. Les sujets ayant une faible immunité, enfants souffrant de malnutrition ou personnes vivant avec le VIH par exemple, sont davantage exposés au risque de mort en cas d'épidémie.

Les premiers gestes de secours

On peut réussir à traiter jusqu'à

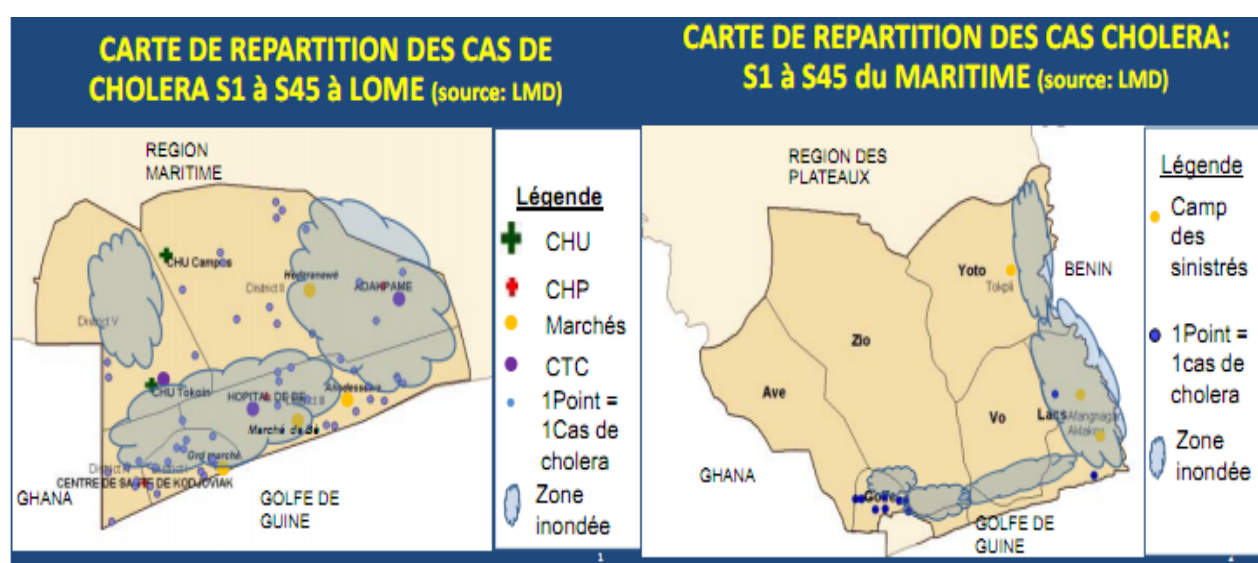
80% des cas avec les sels de réhydratation orale (sachet standard de SRO OMS/UNICEF). Ainsi, dans la majorité des cas, le traitement à domicile peut s'avérer suffisant. Dans un milieu infecté, il faut mettre en place des dispositions d'hygiènes rigoureuses notamment la désinfection de tous les ustensiles avec de l'eau de javel, rendre potable l'eau de boisson et se laver les mains.

Le traitement au Togo est gratuit. Les malades doivent se diriger vers les Centres de traitement du choléra (CTC) sur toute l'étendue du territoire national pour bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement médical gratuit. En effet le choléra est une maladie facile à traiter. Avec une bonne prise en charge, le taux de mortalité se maintient en dessous de 1%.

En cas de déshydratation très sévère, la perfusion de liquide par voie intraveineuse s'impose. Certains de ces patients peuvent nécessiter également des antibiotiques adaptés pour raccourcir la durée de la diarrhée, diminuer les quantités de liquide de réhydratation nécessaires et écourter la durée de l'excrétion des bacilles. On ne recommande pas l'administration de masse des antibiotiques, car elle n'a aucun effet sur la propagation de la maladie et contribue à renforcer les résistances.

La capitale Lomé, près de 2 millions d'habitants, connaît chaque année une flambée endémique en fin de saison des pluies. Entre 3.669 cas cumulés annuels (1998) et 65 cas (2007) ont été recensés ces 15 dernières années. 69 Cas ont été recensés à mi novembre 2010 provenant essentiellement de Lomé (66 cas de l'agglomération et 3 au Sud Est).

TABLEAU STRATEGIES INONDATIONS / WASH TOGO - NOVEMBRE 2010



CONSEILS

Les mesures d'hygiène et d'assainissement individuelles et collectives permettent de lutter efficacement contre le choléra

- Laver systématiquement les mains avec du savon ou de la cendre avant de porter toute nourriture à la bouche.
- Boire exclusivement de l'eau potable par filtration, par chloration ou en bouillant l'eau non potable.
- Couvrir les jarres, tonneaux et citernes contenant l'eau de boisson
- Bien couvrir les repas contre les mouches et poussières et de les réchauffer avant toute consommation

mation et de bien couvrir

- Faire ses besoins dans les latrines et éviter à tout prix de laisser les matières fécales dans la nature par un minimum d'assainissement de base
- Balayer et enlever les ordures ménagères dans les ménages et participer aux activités citoyennes de propreté dans les quartiers. Les puits, marigots et rivières détectés comme souillés doivent être stérilisés.
- L'approvisionnement en eau sûre et l'assainissement sont essentiels pour réduire l'impact du choléra et des autres maladies à transmission hydrique.

FOOTBALL: Championnat universitaire: La FDD détrône la FASEG

La Faculté de Droit (FDD) s'est imposée 3 buts à 2 au cours de la finale du championnat universitaire de football vendredi 18 mai dernier à l'Université de Lomé. La FDD par cette victoire vient de mettre fin à l'invincibilité de la Faculté des Sciences Economique et de Gestion (FASEG) qui pendant 5 ans est montée quatre (04) fois sur la plus haute marche du podium de cette compétition.

C'était une finale à rebondissements qu'a livrée la Faculté de Droit (FDD) contre son éternel adversaire la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG). Tellement le marquoir a sans cesse changé. Cinq fois avant que la victoire ne choisisse son camp. Après le coup d'envoi donné par le Directeur du Cabinet du ministre des Sports, M. Nabine Gnonh, les deux équipes sont vite allées à l'essentiel. Dès la 7ème minutes, la FDD obtient un penalty que transforme son capitaine Lasmothey Placcid, pour le 1-0. Piqué au vif le détenteur du titre, la FASEG multiplie les offensives et obtient à son tour un penalty. Gadedjisso Kossi rétablit la parité à la 22ème, ce sera le score à la pause.

A la reprise, le même Gadedjisso Kossi grâce à un autre penalty à la 50ème minutes permet à son équipe une avance au score 2-1. Le capitaine



Le cap. de la FDD recevant le trophée du DC Nabine Gnonh

de la FDD, Lasmothey Placcid, remet les pendules à l'heure à la 60ème avant de définitivement l'emporter grâce à une action collective qu'il conclut par un coup de tête rageur à la 82ème min. La FDD vient ainsi de prendre sa revanche de la finale de l'année dernière gagnée aux tirs au but 5-4 après un 0-0 en temps réglementaire.

Le Trophée de vainqueur, une enveloppe et des gadgets offerts par Nescafé ainsi que des médailles sont allés au vainqueur, la FDD. Le meilleur buteur, Lasmothey Placcid auteur de 13 buts en 5 matchs vient également de cette formation, le meilleur

coach, le meilleur goal ont été distingués. Le meilleur supporter est revenu à la formation de l'IAEC.

Chris Dackey, le chargé des sports à l'Université de Lomé s'est dit satisfait du déroulement des activités sportives et des innovations qui se font avec cette année l'organisation de la soirée des stars où des artistes viennent prestre après les différents matchs. Il estime également que le niveau du championnat au campus va en crescendo et que les clubs des championnats nationaux pourront puiser dans ce vivier pour étoffer leurs équipes.

Match amical Egypte-Togo : 3-0

Egypte 3 - Togo 0, c'est le score qui a sanctionné la confrontation qui entre dans le cadre des préparatifs des éliminatoires de la CAN 2013 et du Mondial 2014 du mardi 22 mai dernier à Ondurman au Soudan.

Les Eperviers se sont inclinés sans surprise en amical face à l'Egypte 3 buts à 0. Le sélectionneur français, Didier Six, et sa bande n'ont pu rien face à une équipe Egyptienne dynamique et très expérimentée lors de la rencontre amicale comptant pour la journée Fifa largement gagnée par 3 buts à rien. La défense de l'équipe togolaise très attentiste n'a résisté que 24 min, le temps pour un attaquant Egyptien de trouver le chemin des filets à la 25ème minute avant la pause.

A la reprise, les Pharaons élèvent davantage le niveau du jeu et aggravent



Les Eperviers du TOGO

le score grâce à un doublé d'Abou Treka aux 50ème et 83ème minutes scellant ainsi le sort de la rencontre en défaveur des Eperviers. L'équipe expérimentale togolaise composée de Pedomey Juvenal dans les perches, Nibombe Daré, Bosou Vincent, Mango Senah et Donou Kokou en défense a commencé à prendre de l'eau en première partie avant de définitivement sombrer en seconde période.

à Kinshasa pour le compte des éliminatoires du Mondial 2014 puis le 17 juin, le Kenya, à Lomé, en éliminatoires retour de la CAN 2013. Rappelons qu'au match aller dispute à Nairobi, les Eperviers avaient perdu 1-2. Initialement prévu à Marakech au Maroc, c'est finalement à Ondurman au Soudan que l'Egypte a reçu le Togo en match amical comptant pour la journée FIFA.

TENNIS:

Le chantier des champions de demain mis en branle

La Fédération Togolaise de Tennis (FTT) ne faiblit pas dans son ambition de redynamiser et promouvoir le tennis sur le plan national. Après l'inauguration des courts de tennis, c'est un centre d'accueil qui vient d'être ouvert aux normes internationales sur les installations de la FTT au grand bonheur des jeunes tennismen togolais. Egalement Lomé abrite un tournoi. Organisés par les instances faîtières de la discipline au plan mondial et africain, deux circuits se déroulent à Lomé du 21 au 24 mai et du 25 au 28 mai. Ils visent à détecter de nouveaux talents sur le continent. Dix jeunes tennismen togolais seront sur les courts de la FTT et de l'AAT face à leurs compères africains.

En tout 33 joueurs venus de cinq pays, la Côte d'Ivoire, le Benin, le Mali et le Togo seront dans les catégories des 12 ans et moins et 14 ans et moins. Parmi eux, dix (10) togolais, six (6) filles et quatre (4) garçons, partent à l'assaut des médailles mis en jeu.

Cette initiative de la Fédération Internationale de Tennis ITF et de la Confédération Africaine de Tennis CAT en collaboration avec la Fédération Togolaise de Tennis FTT vise à détecter de nouveaux talents à l'échelle du continent. Ceux-ci seront ensuite envoyés dans les centres de perfectionnement

notamment celui de Dakar qui accueille déjà trois pensionnaires togolais. Le dernier en date n'est autre que Gbadoé Antoine, vainqueur chez les Benjamins de l'édition précédente du circuit ITF/CAT qui s'était aussi tenue à Lomé. En attendant d'envoyer les jeunes talents à Dakar, la FTT leur ouvre un centre d'accueil sur ses installations au stade municipal de Lomé.

Il servira à accueillir des jeunes talents togolais détectés lors de différentes compétitions. Ceux-ci seront pris en charge par la fédération. Ils y seront hébergés, entraînés et ainsi préparés à devenir de futurs champions. Depuis maintenant trois ans, Lomé est devenue la destination privilégiée des tournois sous régionaux, continentaux et même internationaux, organisés par la CAT et l'ITF. Ce choix porté à maintes reprises sur le Togo s'explique aisément par les efforts consentis par la Fédération Togolaise de Tennis (FTT) en matière d'infrastructures. Ainsi les deux courts existants ont été rénovés et conformés aux standards internationaux. Un troisième court répondant lui aussi aux normes internationales a été entièrement construit. Mais la FTT ne pense pas qu'à accueillir des tournois, son objectif principal est l'éclosion des talents que compte le Togo dans la discipline.



Le centre national d'étude et sport de la FTT

**Vous avez besoin
d'un chauffeur ?**

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel : contact@focusyakou.com

Quel avenir pour le Cool Catché ?

✎ Franck NONNKPO

Toofan : « Il ne faut pas que le Cool Catché meure ! »

Pour un artiste, il n'y a pas pire scénario que ses œuvres ne soient pas immortelles. Quel gâchis, quelle déception que de disparaître en même temps que ses créations ! Cela, les Toofan veulent à tout prix l'éviter. En dépit de leur succès fulgurant, tant sur le plan national que mondial, les deux garçons de Tokoin Séminaire sont inquiets quant à l'avenir de leur mythique concept « Cool Catché ». Pourra-t-il résister au temps ? Telle est la grande interrogation qui les tourmente. Cette peur, les protégés de Dr KODOM l'ont confiée à Focus Infos dans un entretien à bâtons rompus.

Focus Infos : Aujourd'hui, Toofan est devenu un groupe à succès, connu au Togo et dans le monde. Comment se sentent les stars de la musique togolaise ?

Toofan : Nous nous sentons nous-mêmes, c'est-à-dire comme ces petits enfants de Tokoin Séminaire. Nous avons la tête sur les épaules et c'est une fierté pour nous de porter haut le drapeau togolais.

F.I : Remontons à vos débuts. Comment le groupe Toofan s'est-il constitué ?

Toofan (Masta Just) : Nous sommes des amis d'enfance. Il y a 16 ans, ma famille a aménagé à Tokoin Séminaire qui est également le quartier de Barabas. C'est là, que nous nous sommes connus; on partageait presque tout ensemble. En 2003, nous avons fait la connaissance de All One.

F. I : Lui, il n'est plus avec vous ! Pourquoi ?

Toofan : Nous ne voulons plus revenir sur cette histoire ! Tout le monde le sait, aujourd'hui, All One vit en Suède, il a une famille.

F.I : Votre tube « Africa hoyé » était pressenti pour être l'hymne de la Coupe d'Afrique des Nations. Mais il se trouve que c'est une chanson du



Le groupe Toofan

groupe Magic System en featuring avec d'autres artistes, qui a été finalement choisie. Qu'est-ce qui s'est passé ?

Toofan : Le morceau de Patience Dabani, Magic System n'était pas un morceau pour la CAN. C'était un morceau sponsorisé par 33 Export.

Vous savez, entre Toofan et le football, c'est une histoire d'amour. A la veille de la CAN, on s'est vraiment sentis concernés parce que les grandes compétitions de football en Afrique sont des moments de bonheur et de joie. C'est à ces occasions qu'on sent l'Afrique vraiment unie, et les Africains parler un même langage, celui du football. « Cool Catcheurs » dans l'esprit, on ne pouvait pas laisser passer une telle opportunité. Le « Cool Catcheur », pour nous, c'est celui qui voit tout positif. C'est pourquoi nous avons composé un morceau pour la CAN.

F.I : Parlant justement de Cool Catché, que pouvez-vous dire à propos de ce concept ?

Toofan : Il faut remonter à nos débuts. Déjà dans nos premiers mor-

ceaux, vous pouviez entendre le mot « Cool Catché ». A notre entrée dans la musique, nous nous sommes dit qu'il fallait proposer au public quelque chose d'assez original. Ainsi depuis longtemps, nous travaillions autour d'un projet qui fasse ressortir l'originalité de la musique togolaise. Il s'agissait pour nous de trouver une musique dans laquelle tous les Togolais se retrouvent, et qui réponde à leurs aspirations. Mais aussi de relever un défi, celui de remédier à l'absence du Togo sur la scène internationale en matière de musique. Chemin faisant, Dieu a béni le mouvement « Ogbagada » et le « Cool Catché » est né. Aujourd'hui, nous sommes fiers du travail abattu, mais ce n'est que le début du commencement. Nous n'avons pas encore atteint le bout du tunnel ; nous y sommes toujours.

F.I : Que signifie Cool Catché ?

Toofan : « Cool Catché » veut dire : « Cool dans le quartier », c'est-à-dire rester positif. « Cool Catché », c'est la force de l'Africain. Lorsque tu rencontres un frère africain et que tu lui

demandes: «Comment ça va, mon frère ? », il te répond : « Ca va bien, mais... » ; et après il étale devant toi tous ses problèmes. Donc, c'est pour dire que l'Africain reste positif même s'il a des problèmes. Etre toujours positif, avoir foi en ce qu'on fait, c'est être Cool Catché ! Le Cool Catché, c'est une danse, c'est aussi un comportement.

F.I : Quels sentiments vous animent aujourd'hui de constater que ce concept a réussi ?

Toofan : C'est une fierté pour nous de voir que le Cool Catché connaît du succès. Aujourd'hui, les artistes ivoiriens comme Serges Benaud, Kerozen DJ et bien d'autres s'essayent au Cool Catché ; des artistes béninois et gabonais également. Malgré tout, nous avons une peur que nous n'exprimons pas souvent. Beaucoup ne connaissent pas la nationalité du Cool Catché. Lorsque nous allons à l'extérieur, les gens ne savent pas d'où nous venons; beaucoup pensent que nous sommes Ivoiriens, Béninois, Gabonais..., ce qui veut dire qu'il n'y avait pas une musique togolaise connue à l'extérieur. Aujourd'hui, le Cool Catché a du succès en Afrique et dans le monde, mais il doit d'abord être togolais. Par conséquent, nous exhortons tous les promoteurs togolais à mettre la main à la pâte pour la promotion de ce mouvement. Il ne faut pas que le Cool Catché meure ! Cette tâche incombe à tous les Togolais pas seulement aux Toofan. Aujourd'hui, le Cool Catché n'est pas Toofan, mais il est togolais. Il ne faut pas accompagner, mais il faut intégrer et être dans le « Cool Catché ».

F.I : Vos perspectives !

Toofan : La démo du prochain single « Toofan garde la joie », est déjà sortie. Dans quelques jours, le public

appréciera la vidéo officielle tournée à Los Angeles, nous pouvons dire à Hollywood.

Il y a ensuite le fameux concert du 12 août que nous avons commencé à annoncer depuis janvier. Le 12 août donc, les Toofan vont faire remplir les 30.000 places du stade de Kégué ! Juste après le 12 août, l'album « Virus » sera dans les bacs.

Actuellement, nous sommes en tournée Cool Catché M'fri avec Togo Télécom. Des groupes de danse togolais vont s'affronter au cours de cette tournée qui connaîtra le sacre du meilleur groupe Cool Catcheur M'fri du Togo. La tournée va se dérouler en trois phases. La première phase a déjà commencé depuis le 19 mai à Dapaong. Nous avons au total dix zones à parcourir au cours de cette première phase à l'issue de laquelle nous aurons dix champions. Nous avons choisi dans chaque région une ou des villes où nous devons prêter et organiser le concours. Dans la région des Savanes, nous avons choisi Dapaong et c'est un groupe de cette ville qui a été sacré champion ; dans la région Centrale, le champion vient de Tchamba. La région de la Kara connaît également son champion. Les dix vainqueurs s'affronteront en demi-finale lors des Evala à Kara. Les deux groupes finalistes vont se mesurer en première partie du concert du 12 août au Stade de Kégué, devant les ténors de la promotion de la musique africaine tels que Robert Brazza, Claudy Siar, Ephraïm Youpo (qui feront partie du jury) et les médias internationaux comme Trace TV, RTI, NTV2.

F.I : un dernier mot ?

Toofan : Le 12 août au stade de Kégué, ce sera la grande fête du Cool Catché ; préparez-vous !

T des Médias : Un pari plutôt réussi

✎ Euphrasie YEME

Qui a dit que les journalistes ne savaient pas ou ne pouvaient pas défiler ? Eh bien c'est désormais chose faite, la soirée T des Médias tant attendu a finalement eu lieu le samedi 19 mai dernier au bord de la piscine de l'hôtel Eda Oba à Lomé. Pour la première fois au Togo, les hommes et femmes de médias ont défilé sur un podium en T comme de vrais mannequins devant un public composé en partie de leurs fans.

Le but de cette soirée était de rassembler les professionnels de la communication autour d'un événement culturel tout en les rapprochant de leur public. « Les journalistes défilent pour la bonne cause », tel était le thème de cette soirée qui s'inscrit dans le cadre de la journée internationale de la Liberté de la Presse célébrée chaque 03 mai de l'année. Pour

David Baini Djagbavi, journaliste et promoteur de l'événement, « l'idée est d'offrir une belle soirée à la presse togolaise. Il faut que les journalistes se retrouvent dans un cadre récréatif, vu qu'il n'y a pas un programme assez alléchant qui réunit toute la presse à la suite du programme officielle qui marque cette journée ».

Journalistes, animateurs, promoteurs d'événementiels, habillés



Le bouquet final du Défilé des journalistes

par des jeunes stylistes togolais et béninois, ont donc offert un défi-

sivement le déplacement. Le "nec plus ultra" de la soirée selon cer-

lég fashion c o m m e des professionnels de la mode. Ils ont aussi exécuté des pas de danses, tout ceci suscitant l'admiration du public qui a fait mas-

tains spectateurs étaient la conférence de rédaction et le journal en direct. Une manière pour les journalistes de montrer au public un extrait vivant de leur quotidien.

Ce fut donc une soirée riche en couleurs avec des prestations d'artistes de la chanson togolaise. Les « journalistes mannequins » se sont amusés, le public quant à lui était émerveillé. En somme, la première édition du T des Médias a été reconnue unanimement d'un véritable succès. Le rendez-vous sera désormais annuel pour le mois de mai.

Me KOFFIGO, meilleur promoteur de la poésie au Togo en 2011

✎ Franck NONNKPO

Le « prix Cénacle du meilleur promoteur de la poésie au Togo » 2011, a été décerné à l'ancien premier ministre togolais Me Joseph Kokou KOFFOGO. C'était au cours d'une cérémonie organisée le 19 mai, au Village du Bénin. Plusieurs personnalités étaient présentes à ce grand rendez-vous culturel.

Pour rappel, le « Prix Cénacle du meilleur promoteur de la poésie au Togo », créé en 2009 par le Cénacle (Association de la nouvelle génération de poètes togolais), récompense les personnes morales et/ou physiques de toutes les nationalités, dont les appuis matériels et financiers permettent de réaliser des projets dans le domaine de la poésie au cours d'une année, notamment toutes les activités inscrites au programme de la Journée Mondiale de la Poésie au Togo.

Le lauréat est désigné le 31 décembre de chaque année par le Bureau Exécutif du Cénacle parmi les partenaires, sponsors, acteurs, auteurs, ayant soutenu matériellement et moralement, les activités visant à promouvoir la poésie, tant menées par l'association de la nouvelle génération de poètes togolais que par d'autres groupements poursuivant le même but.

A sa toute première édition en 2010, le « Prix Cénacle du Meilleur Promoteur de la Poésie au Togo » a été décerné à feu Ephrem Seth DORKE-NOO à titre posthume. La remise du trophée n'a eu lieu qu'en mars 2011 au Centre Culturel Allemand (Goethe-Institut) à Lomé.

Pour la deuxième édition de ce prix, c'est Me



Me Joseph KOFFIGO recevant son prix

KOFFIGO qui a été désigné lauréat par le Cénacle. L'homme se voit ainsi couronné pour ses multiples actions en faveur de la promotion de la poésie, aux côtés du Cénacle et aussi pour ses recueils de poèmes « L'Epopée des Eléphants », paru en 2010, « La passion des Eperviers » en 2011 tous deux aux Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI) et en 2012, « Les trompettes de Jéricho » chez les Editions Graines de Pensées à Lomé.

« Nous ne ferons preuve d'aucune complaisance pour quelque raison que ce soit, et nous choisirons le prochain bénéficiaire toujours avec objectivité, bien sûr à partir des résultats aussi probants que révélateurs », a assuré Kodzo Adjéoda VONDOLY, Président du Cénacle.

Rendez-vous est donc pris le 31 décembre pour connaître le prochain lauréat.

Livre de la quinzaine :

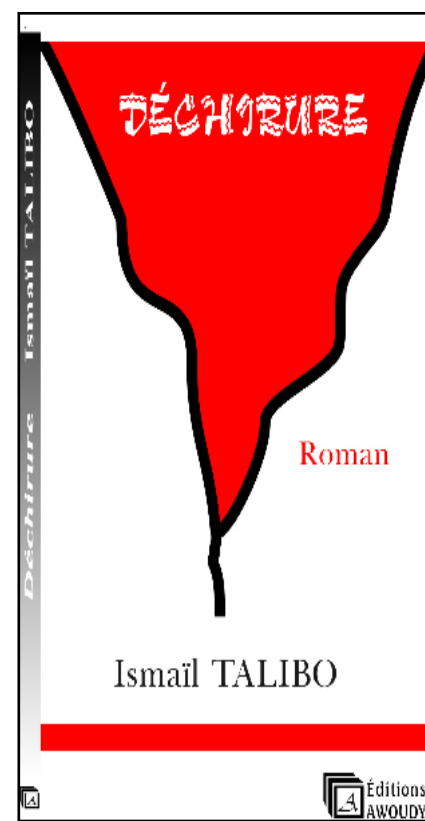
« Déchirure », un roman de TALIBO Ismaïl

Paru aux éditions Awoudy, « Déchirure » est une œuvre d'Ismaïl TALIBO, un passionné de littérature actuellement étudiant en Réseaux informatiques et Télécommunications à l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO-UUT).

Résumé

« Déchirure » est l'histoire de deux familles dont les chefs Guirey et Makaho qui étaient d'anciens politiciens, se sont liés d'amitié. Ce qui les unissait alors était la trahison dont ils avaient été victimes de la part de leurs camarades du même parti politique. Cette amitié a transformé les deux familles en une seule entité presque indivisible. Le mariage entre deux enfants issus de ces familles était même prévu. Les bonnes relations, dit-on, ne durent pas longtemps. Les deux familles vont l'apprendre à leurs dépens ! Un jour par un simple débat voulu par Makaho sur les événements politiques du pays, un grain de haine naquit et grandit au point d'ébranler cette sublime amitié ...

qui divise les cœurs, c'est tous les maux qui gangrèment notre société à savoir : le déficit démocratique, les crises universitaires, l'immigration, les coups d'états, les dépravations des mœurs etc., qui sont mis à nu.



Thématique

Derrière ce tableau de politique



COMMUNIQUE DE LA CEET

La Direction Générale de la CEET informe son aimable clientèle de la ville de Lomé que, pour des raisons techniques, certains clients n'ont pas été relevés et n'ont pas reçu à temps leurs factures du mois de mars 2012.

A cet effet, toutes les dispositions sont prises pour que la facturation soit effectuée au prorata mensuel. Pour toute réclamation liée à ces cas, les clients concernés sont priés de s'adresser à leur agence respective.

La Direction Générale de la CEET présente ses excuses aux clients concernés pour le désagrément et les remercie pour leur bonne compréhension.

LA DIRECTION GENERALE



TRANSFERT DE CRÉDIT

Transférez du crédit de communication à vos proches sur le réseau de TOGO TELECOM

Pour transférer du crédit de communication
Taper le **8822 * montant à transférer * numéro
bénéficiaire du transfert * mot de passe #**

Exemple : 8822*500*22534401*00000000#

Le mot de passe par défaut est 00000000 soit 8 fois zéro.

Coût du transfert de crédit : **100 F CFA**

Montant maximum à transférer par opération : **5 000 F CFA.**

illico le fixe sans fil

Chemoi
La téléphonie fixe
Prépayé

Service opérationnel d'un compte illico ou Chemoi prépayé vers un autre compte illico ou Chemoi prépayé. Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.

Service client : 112
Dérangement : 119

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom ANANI SANTOS
Carrefour Fréau Jardin
Tél : (228) 22 23 16 91

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

moovliberté

À la Fête de l'Indépendance, nos offres font aussi notre fierté

A l'occasion de la Fête de l'Indépendance, Moov célèbre la communication en toute liberté !
Profitez de nos offres exceptionnelles sur un large choix de terminaux, à partir de **7 500 FCFA** seulement !!
Rendez-vous sans tarder au MoovStore le plus proche avant qu'ils ne s'envolent! Vive l'Indépendance, Vive le Togo !



Téléphone* à partir de
7500 FCFA

**+ 1 Kit
Offert**



Service Client : 777 (appel gratuit) ou 99997777 (payant)

www.moov.tg

* Offre dans la limite du stock disponible et susceptible de modification sans préavis.

Groupe
etisalat



Photos non contractuelles